



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Samedi 25 mai 2019 à Chatuzange-le-Goubet

Présents

Elus présents : RIPERT Alain, AURAMBOUT Stéphanie, BRECHET Sophie, BOUSSUGE Martine, CHAPELON Martine, CORDURI-DAVIET Valérie, DEFOUR Jean-Pierre, JACQUET Pascal, KERNEIS Hervé, LEVARLET Christian, MARTOIA Pierre, MOREL Carine, SEIGNEUR Anne, UROZ Frédéric, VOSSEY Claude, DAVIET Jean-Michel, HARENT Eliane, GALLET Bernard, STOFFER Françoise, DE JESUS Mélanie, COURTOIS Eric, LASSERRE Marc, PARET Jean-Paul, EYMARD Christian, MORENO Jean-Luc, SINGLA Patrick, PEAN Patrick, RAYMOND Pamela, SACHON Elodie, SCHUTTERS Thierry

Excusés : BAUDE Pascal, MUNIER Laurent, BOTTI Marie-Paule, LAGARDE Bernard, BARATA Paula,

Conseiller Technique et Sportif présent : CADEI Franck

Conseillers Technique et Sportif excusés : MALFONDET Gilles, MULLER Franck

Assistent : GAUTHIER Christian (Maire de Chatuzange-le-Goubet), PERCHET Jean-Louis (26/07), BRET Jean-Philippe (Commissaire aux comptes), LAURENT Christine (38)

Clubs présents et représentés

(Voir en annexes)

Ouverture de l'Assemblée Générale

Présentation générale

Avant l'ouverture de l'AG, Anne Seigneur, présente les différents intervenants sur le territoire.

Pierre Martoia, secrétaire général de la ligue - Martine Boussuge, vice-présidente de la ligue – Alain Jourdan et Alain Koubi, vice-présidents de la FFHB – Eliane Harent, vice-secrétaire de la ligue – Christian Levarlet, président du CROS AURA, Françoise Stoffer, trésorière – Pascal Jacquet, vice-président de la ligue – Emmanuelle Defoort, Directrice Générale des Services – Alain Ripert, président de la ligue, Anne Seigneur, vice-secrétaire de la ligue.

Anne Seigneur annonce le quorum:

- Nombre de clubs total : 240
- 145 clubs présents
- 53 clubs représentés, dont 4 clubs sans droit de vote
- 38 clubs absents

198 clubs présents et /ou représentés sur 240 soit 82,50 %, représentant 1027 voix sur 1167 soit 88 %. Le Quorum est atteint.

L'Assemblée Générale de la ligue AURA, sous la présidence d'Alain Ripert, est ouverte à 10h15.

Test du vote

Les votes se faisant par le boîtier électronique, un test est fait par une question « banale ». Le test étant probant, l'assemblée générale est ouverte.

Interventions

Allocution d'**Alain Ripert**, président de la ligue AURA :

Mesdames et Messieurs les représentants de la ligue AURA, M. Le Maire de Chatuzange-le-Goubet, qui a mis gracieusement à disposition cette salle de spectacle ainsi que le personnel de la ville, M. Alain Jourdan, M. Alain Koubi, vice-présidents de la FFHB et représentants fédéraux

Nous sommes dans un lieu délocalisé et particulièrement agréable pour tenir cette AG, avec la bienséance de M. Le Maire et de la région de Bourg de Péage.

Les finales de la coupe de France ont lieu ce jour. Le choix de la date de cette AG en même temps que ces compétitions pourraient sembler inopportun pour certains, mais elle a été choisie afin de pouvoir déployer le projet 2019-2020 de manière plus sereine.

Deux clubs de notre région sont à Paris : St Julien Dénicé sur le secteur féminin (match à 14h30), Chambéry sur le secteur masculin (match à 21h00) ; nous leur souhaitons de revenir avec la Coupe. Ceux qui souhaiteraient voir la rencontre du soir ont la possibilité de prendre le TGV non loin. Ces rencontres sont aussi l'occasion de faire valoir nos compétences, compétences que vous faites valoir dans vos clubs.

J'adresse des remerciements à Pascal Baude, président de la COC nationale, qui est retenu ce jour sur cette compétition. Il nous tiendra au courant au fur et à mesure de la progression des scores.

La ligue AURA se construit pas à pas :

- Après le temps de la fusion, l'équipe, élus, salariés déployons progressivement le projet et les plans d'actions,
- Un projet qui est une déclinaison du projet Fédéral qui se doit être en adéquation avec les besoins actuels des clubs, et les besoins de demain et qui se doit d'intégrer l'évolution sociétale, les orientations de l'état, celles des différents partenaires, les orientations fédérales et projets fédéraux.

Ce n'est pas toujours facile, pour toutes et tous. Nous sommes donc en mouvement permanent, en prise d'initiatives !

C'est sans doute la raison essentielle pour laquelle nous sommes investis, avec le besoin croissant et évident de devoir développer nos compétences respectives et de nous entourer.

Et c'est pour vous qui accueillez à ce jour 40800 licenciés doit une légère progression ; 238 clubs en 2018; 240 en 2019, et ce avec des niveaux de jeu consolidés :

- Caluire monte en N1M
- Montluçon en N1F
- St Julien Denicé, Val de Leysse, Clermont Auvergne Métropole en N2F
- Guilhaud Granges accède en N2M
- Villeurbanne, Vénissieux Meximieux accède en N3M
- Nord Lozère, Genay, HB Echirrolles Eybens, St Vallier Accède en N3F

Comme les championnats ne sont pas terminés, il y aurait potentiellement Clermont Auvergne Métropole en D2F et le club de Valence en Proligue.

Nombre de clubs, nombre de licenciés en croissance, un niveau de jeu qui se consolide, voire qui s'améliore, les signaux sont donc au vert.

Pour autant, nous sommes très interpellés au niveau des comportements déviants sur et en dehors des terrains (croissance de 40% par rapport à l'an dernier). Nous devons être plus sévères, mais aussi davantage dans la prévention afin d'arriver à des conduites plus harmonieuses et partagées : les valeurs éducatives qui sont chères au milieu du handball.

Il n'est pas possible d'imaginer l'avenir sans réfléchir au contexte actuel : l'Etat conduit des réformes au niveau du personnel (même si depuis hier soir, il apparaît que les personnes dépendantes du ministère des Sports ne seraient pas en danger). Avec la création de l'Agence Nationale du Sport, organisme déconcentré (ex-CNDS) et qui sera pilotée par la FFHB (signataire avec 28 autres fédérations des compétences pour attribuer l'ensemble des subventions qui vous seront attribuées). Vous avez reçu un document présentant les axes de travail.

Le COPIL régional est en cours de mise en place et est piloté par Anne Seigneur avec des contraintes de temps et d'organisation que nous souhaitons ne pas répercuter sur les clubs. Tout sera fait pour que les clubs présentant des projets puissent obtenir des subventions les plus justes possibles.

Au niveau fédéral, grâce à l'accompagnement permanent d'Alain Koubi et Alain Jourdan que nous remercions pour leur investissement, les projets sont multiples, divers et imposent d'entreprendre en permanence. Nous avons donc choisi la démarche d'adhérer à la politique fédérale et d'être entreprenant sur tous les secteurs de la fédération (Institut de formation, PPF amélioré et différent, plan de développement, plan de citoyenneté, plan de féminisation, services et digitalisation des clubs). Un foisonnement de projets pour aider les clubs à se structurer). S'engager sur tous ces projets peut être aussi source d'inconfort, aussi nous avons décidé au niveau du conseil d'administration de :

- consolider ce qui a été entrepris en apportant des aménagements qui apparaissent pour tous, mieux adapter afin de continuer d'avancer tout en gardant le cap
- l'évolution des compétences est un enjeu fort, aussi nous avons décidé de mettre en avant :
 - la formation (encadrants sur les terrains : 25% des encadrants sont formés à l'heure actuelle)
 - évolution de notre politique arbitrale : la conforter mais aussi former les accompagnateurs des écoles d'arbitrage
- décliner une formation en direction des responsables de salle
- avoir une équipe de formateurs sur le territoire en capacité de dispenser leurs connaissances et d'être habilitée à le faire (environ 35 personnes)
- être performant socialement :

- *sur le plan compétitif, en apportant des améliorations 14 équipes M18 CdF en masculin et 15 équipes en féminine représenteront AURA sur les M17 (1^{ère} ligue de France en représentation, ex-aequo avec Ile de France sur le secteur masculin)*
- *sur le handball de demain : mini-hand, handfit, baby-hand ...*
- *la communication et commercialisation : nous devons diversifier nos recettes et nos activités (finales interpôles, finale interligues, et la Golden League cette année)*
- *la gouvernance territoriale : nous devons être en capacité de faire évoluer notre gouvernance, en passant par la reconnaissance réciproque de nos compétences (compétences ligues, compétences comités) et d'aller vers une compétence plus partagée et évidemment d'aller vers une mutualisation des ressources humaines.*
 - *Décliner ce partage par le pacte de développement.*
- *les finances : le bilan 2018 présenté au CA a été validé à l'unanimité des membres présents et a fait apparaître un excédent. Les causes ont pu être identifiées :*
 - *sérieux des clubs, merci à vous*
 - *une gestion et un suivi très pointilleux avec la mise en place de processus qui seront encore améliorés*
 - *la renégociation de contrats*
 - *la mise en place d'évènements comme les finales citées précédemment et les stages vacances*
 - *la FFHB par le biais du pacte de développement : accompagnement un peu plus généreux mais moins que demain*

Au vu de tous ces indicateurs, le CA a décidé d'investir sur la formation et de proposer l'accès à la formation des accompagnateurs d'équipe, des accompagnateurs des écoles d'arbitrage, des responsables de salle (avec une gratuité sur les 2 premiers points) et de proposer des tarifs d'adhésion inchangés pour la saison à venir.

*Je remercie tous les clubs, les salariés pour leur investissement, la capacité d'adaptation, à se projeter en alliant passion, défense des intérêts personnels et collectifs et les obligations de la vie associative
Merci à tous !*

Allocution de Mr GAUTHIER Christian, Maire de Chatuzanges-le-Goubet) :

Messieurs les vice-présidents de la FFHB, Monsieur le président de la ligue AURA, Mesdames -Messieurs membres de la ligue, dirigeants, Mesdames-Messieurs les présidents, représentants des 198 clubs présents, je tenais à vous informer de l'honneur que cela représente pour moi de vous accueillir à Chatuzanges Le Goubet. J'ai été surpris de la sollicitation qui nous a été faite, c'est la première fois que nous avons plaisir à recevoir autant de dirigeants sportifs au m², même si cette salle aujourd'hui est très prisée, c'est une première.

C'est une commune de 2800 hectares, stratégiquement bien située, ce qui permet un développement harmonieux qui a permis en 20 ans à la population de passer de 4000 personnes à 6000, tout en ayant une urbanisation raisonnée. Cette commune se devait de ne pas tomber dans les communes dortoirs ; pour atteindre cet objectif, nous nous sommes appuyés sur la vie associative (50 associations sur la commune, notamment associations pluridisciplinaires, sportives, culturelles, ...), ce qui permet aux nouveaux habitants de devenir des habitants à part entière.

Nous comptons deux personnalités dans nos habitants : Daniel Sénécloze et Claude Vossey, président et trésorier du club de Bourg de Péage.

Daniel et Claude m'ont fait découvrir par le passé le handball et m'ont permis d'apprécier ce sport d'équipe : un état d'esprit encore plus présent que dans le foot que j'ai pratiqué (convivialité, respect, relations entre les personnes).

Je vous ai découvert Monsieur le Président de la ligue et j'ai découvert un homme de consensus, ce qui était nécessaire au moment de la fusion des 3 ligues ; nous-mêmes avons connu le même type d'évènement et je sais qu'il s'agit de moments délicats, de périodes durant lesquelles nous n'avons pas droit à l'erreur et vous avez brillamment réussi cette fusion. Je souhaiterai que l'on vous applaudisse très fort pour ce remarquable travail.

Merci à tous, je devrai vous quitter pour d'autres obligations et je vous réitère tout le plaisir que j'ai à vous recevoir.

Excellente assemblée générale à vous tous.

Alain Ripert remercie à titre personnel Monsieur le Maire pour cette très bonne réception ; vous avez très bien vendu votre ville, il ne manquait que l'information indiquant qu'il s'agit d'une très bonne base logistique pour effectuer des randonnées dans le Vercors.

Merci d'avoir soutenu le handball au niveau de la municipalité et au niveau de l'agglomération et nous espérons que notre collaboration continuera. A ce titre, nous vous remettons la médaille de la ligue AURA, ainsi qu'une boîte de chocolats de la région.

Allocution de Christian Levarlet, président du CROS de la région AURA :

Monsieur le Maire, Monsieur le président de la ligue, Messieurs les vice-présidents de la FFHB, Mesdames-Messieurs les présidents des clubs, Mesdames-Messieurs les élu(e)s de la ligue AURA, Mesdames et Messieurs,

C'est toujours un plaisir de me retrouver à l'AG de la ligue, en tant que président du CROS et aussi, car il s'agit de ma famille au cœur dans laquelle j'œuvre depuis plus de 35 ans, comme dirigeant de handball et 22 ans en tant que joueur.

Je mesure les changements et les évolutions rapides qui ont eu lieu pour tous les dirigeants ; sachez que le mouvement sportif est attentif aux soutiens et vous pouvez faire appel à lui par l'intermédiaire de votre ligue : nous serons toujours à vos côtés. A ce sujet, nous organisons une soirée d'information à Bourgoin concernant le nouvel OPCO : l'AFDAS qui succède à Uniformation. Il est important que vous puissiez récupérer un maximum d'informations : prise en charge financièrement de temps de formation même en tant que bénévole, sous réserve d'avoir au moins un salarié dans votre club.

Je ne reviendrai pas sur la création de l'ANS (Agence Nationale du Sport) ; le président l'a fait, mais simplement une information qui peut être complémentaire et qui concerne l'emploi : en 2019, au niveau régional, vous devez toujours faire votre dossier via votre compte ASSO avant le 11 juin 2019 (report).

Un petit mot sur les CTS : nous avons rédigé un courrier qui partira la semaine prochaine et sera co-signé par les comités départementaux de la région Rhône Alpes, dans leur presque totalité. Ce courrier est à destination des ligues, du CNOS, des membres des CROS, CDOS de France, aux députés, sénateurs, à la ministre et au président de la République pour montrer le soutien du mouvement sportif.

Yann Cucherat, DTN de gymnastique, a été missionné pour une concertation sur le dossier des CTS.

La région lance un appel à projet pour financer du matériel aux clubs non professionnels, cet appel à projet partira le 15 juin, je vous invite à vous référer au site de la région, qui sera sans doute relayé par la ligue.

Le CROS va organiser ses premiers trophées Auvergne Rhône Alpes ; l'appel à candidature a été lancé le 2 mai et s'arrêtera le 5 juillet, afin d'honorer des sportives et sportifs non professionnels et ayant obtenus un titre de champion de France ou un titre international, que ce soit un sport individuel ou collectif. Cet évènement se déroulera le 5 septembre à la région.
Bonne assemblée générale à toutes et à tous !

Adoption du PV de l'AG ordinaire du 23/06/2018

Adoption du PV de l'AG ordinaire du 23 juin 2018		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 10:42	
Votants : 196		Non voté : 3
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 5,6%
Voix exprimées : 894		Type de scrutin : Public
1 - Pour	856 Voix	95,7%
2 - Contre	38 Voix	4,3%
3 - Abstention	54 Voix	

Le PV est adopté.

Les rapports d'activité

Rapport moral du président

Rapport moral du Président		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 10:42	
Votants : 196		Non voté : 0
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 1,4%
Voix exprimées : 954		Type de scrutin : Public
1 - Pour	906 Voix	95,0%
2 - Contre	48 Voix	5,0%
3 - Abstention	14 Voix	

Le rapport moral est adopté.

Rapport moral du Secrétaire Général

Aucune question

Rapport moral du Secrétaire Général		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 10:44	
Votants : 196		Non voté : 0
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 6,1%
Voix exprimées : 909		Type de scrutin : Public
1 - Pour	847 Voix	93,2%
2 - Contre	62 Voix	6,8%
3 - Abstention	59 Voix	

Le rapport moral est adopté.

Rapport de la Commission Discipline

Aucune question

Frédéric Uroz, président de la Commission Discipline fait une intervention :

Bonjour à tous,

Je remercie M. le Président et le CA de me donner la parole. Le ton a été donné lors de la présentation du rapport moral.

Nous avons le triste record du nombre d'affaires en France ; toutes les commissions territoriales se sont réunies au siège de la fédération le 25 avril dernier.

Les chiffres sont malheureusement là : 213 affaires ont été jugées ou vont l'être en juin et une augmentation de 40% par rapport à l'année précédente. Il est encore trop tôt pour en déterminer les causes : l'augmentation du nombre de licenciés ne peut expliquer cette hausse. Il est rappelé que la commission n'est saisie que par le biais des procureurs de la ligue AURA, mais aussi par le biais de clubs qui se plaignent de comportements déviants et récurrents dans les salles ou autour des terrains. Une première analyse permet de voir que ces comportements sont à l'égard des JAJ par des parents et les publics. Les clubs sont les premiers impactés, puisque les clubs et notamment les présidents sont responsables du comportement de leur public.

Notre commission (l'une des premières) qui est totalement paritaire (11 femmes, 11 hommes) siège très régulièrement (presque une fois par semaine). Elle est aussi la première à intégrer un grand nombre de juristes. Je vous remercie Monsieur le Maire : je connais très bien votre région pour y avoir siégé, et je vous remercie pour avoir aidé à conserver le TGI. J'apprécie de revenir ici.

Je voulais aussi passer un message d'optimisme : les premières victimes sont les JAJ qui ne supportent plus d'être malmenés, insultés, pour certains très jeunes (13 ans) ; nous sommes tous touchés par ces faits et ces constats et nous ne pouvons pas nous en contenter. Les deuxièmes victimes sont vous, les clubs dont l'image est ternie. La commission ne souhaite pas uniquement « punir » mais intervenir dans le cadre de la prévention (réunions de bassins) et prendre la mesure de ce que nous pourrions mettre en place : prévenir ces comportements déviants, récurrents.

Deux axes de travail ont été mis en place :

- *prévention (à travers les services civiques suivi par Jérémy Colsenet) ; ces aides doivent se multiplier, même si certains de ces actes sont externes aux clubs.*

- la formation, je rejoins entièrement ce qui a été dit tant au projet fédéral qu'au projet territorial. Elle est indispensable sur les encadrants de manière générale.

Ces deux axes vont être mis en avant, comme vous l'a dit Alain Ripert, par une politique de la ligue (responsables de salle, encadrants, gratuité). Encore faut-il que les gens participent. Nous avons mis en place des temps de rencontre avec le service aux clubs : retours très positifs, mais peu de personnes sont venues. Je comprends qu'il soit difficile de se mobiliser de partout et sur tous les sujets, mais plusieurs lieux ont été proposés, la commission est intervenue au sein de certains clubs qui ont reconnu leur problématique, tout ceci dans le but d'aider et d'accompagner.

La commission, même si elle se doit de sanctionner, a dû prononcer une quinzaine de huit-clos ; ce qui représente un nombre plus important qu'au cours des 8 dernières années.

J'ai bien conscience des problèmes que cela pose ; après concertation avec la commission des Statuts et de la Règlementation de la FFHB, la commission a appliqué les règlements. Je rappelle que la commission est là pour protéger les intervenants et les clubs qui en ont besoin. Cette protection est indispensable si l'on veut que notre pratique continue de manière agréable sur les terrains.

Nous croyons en cette formation « Responsable de salle » et souhaitons que chaque club envoie une personne en formation, celle-ci pouvant ensuite faire passer les messages et les points de surveillance à mettre en place.

Deux axes seront proposés par l'un des vice-présidents :

- axe théorique
- axe pratique, afin d'appréhender toutes les difficultés

Malgré un bilan assez négatif, tout est mis en place pour améliorer ces points.

Je vous rappelle que toutes les décisions sont susceptibles d'appel auprès des instances fédérales : 4 appels ont eu lieu cette année. Si vous n'êtes pas d'accord avec nos décisions, je vous incite à utiliser ce recours.

Je rappelle aussi que face à des comportements de cette envergure, certains clubs réagissent et peuvent demander un « rabat » de la sanction financière, lorsque les mesures internes aux clubs sont prouvées. La commission se réunit une fois par an, afin d'étudier ce type de dossier (fin juin, début septembre), et afin d'apprécier les actions mises en place.

Nous espérons revenir l'année prochaine et de dire que les chiffres ont décliné de manière significative. Je vous remercie pour l'attention que vous avez portée à ce rapport.

Rapport de la Commission territoriale de discipline		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 10:57	
Votants : 196		Non voté : 0
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 5,5%
Voix exprimées : 915		Type de scrutin : Public
1 - Pour	761 Voix	83,2%
2 - Contre	154 Voix	16,8%
3 - Abstention	53 Voix	

Le rapport est adopté.

Rapport de la Commission des réclamations et litiges

Aucune question

Rapport de la Commission territoriale des réclamations et litiges		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 10:58	
Votants : 196		Non voté : 2
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 17,5%
Voix exprimées : 787		Type de scrutin : Public
1 - Pour	690 Voix	87,7%
2 - Contre	97 Voix	12,3%
3 - Abstention	169 Voix	

Le rapport est adopté.

Rapport de la Commission Médicale

Aucune question

Rapport de la Commission territoriale médicale		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 10:59	
Votants : 196		Non voté : 10
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 18,1%
Voix exprimées : 734		Type de scrutin : Public
1 - Pour	718 Voix	97,8%
2 - Contre	16 Voix	2,2%
3 - Abstention	175 Voix	

Le rapport est adopté.

Martine Boussuge, vice-présidente, fait une intervention concernant les commotions cérébrales.

Je vous prie d'excuser Alain Lagarde, médecin de la ligue AURA.

Je vais commencer par rappeler les propos de Frédéric Barthélémy, président de la commission nationale médicale : premier challenge => faire reconnaître l'existence de la commotion cérébrale dans le milieu du handball. Elle est reconnue dans le rugby, le foot etc. mais la reconnaissance dans le handball a été très difficile.

La commotion cérébrale est méconnue. La réglementation pour les professionnels est actée et peut être consultée sur le site PRO ; ceci est d'autant plus facile qu'un médecin est obligatoire dans la salle pour ces rencontres.

Le second challenge est de l'élargir au secteur amateur. La commotion est liée à un choc direct ou indirect, et signifie un « ébranlement du cerveau ».

Cette pathologie a été longtemps méconnue et appelée plus vulgairement « trauma crânien », d'autant qu'il existe peu de signes au départ et que l'IRM est souvent négative. Pourtant elle est très grave et se

révèle souvent au second impact, dans 95 % des cas et suite à ce second impact il y a eu des morts, et cela chez des jeunes entre 15 et 18 ans.

La commotion cérébrale est considérée maintenant comme un problème de santé publique.

Nous allons être dans une phase d'expérimentation, en s'appuyant sur le bon sens et quelle attitude avoir en l'absence de médecin dans la salle.

Une affiche sera remise à chaque club, mais elle demande une formation afin de savoir quels gestes effectuer. La commission a institué trois choses :

- *Carton blanc : sur un choc et sur estimation de l'arbitre, si ce dernier estime que le joueur court un risque, il sortira ce carton. L'arbitre devra faire sortir le joueur sans qu'il puisse entrer à nouveau sur le terrain. Une formation des arbitres aura lieu dès le début de saison (par visio-conférence afin de voir les choses susceptibles de provoquer ce type d'accident) ;*
- *Le drapeau rouge : pertes de connaissance, convulsions, troubles : la personne doit être évacuée par un service médical ou les pompiers, en étant attentif au rachis cervical ;*
- *Suspicion de commotion cérébrale : le joueur doit sortir et aller sur le banc de touche. L'arbitre n'aura pas la responsabilité d'autoriser ou non le joueur à entrer à nouveau sur le terrain. La responsabilité en revient au dirigeant responsable. Il devra poser 5 questions assez simples (nom, quel moment, qui a marqué le dernier but, ...). Puis un dernier test médical qui doit être fait dans un milieu calme. La personne sera allongée et aura des tests sur une période de 20 secondes. La personne devra être surveillée durant 48 heures. Tout est négatif, mais le choc devra être signalé et il faudra demander à sa famille, son entourage de le surveiller.*

La commission médicale devra aller dans les clubs, former, informer, et parler avec les médecins généralistes.

Nous comptons sur vous. Nous vous demandons de mettre les affiches dans vos salles et de nous faire intervenir dans vos structures.

Alain Koubi informe que les cartons blancs seront fournis dès le début de la saison, et ceci uniquement pour les arbitres adultes.

Rapport de la Commission Statuts et Réglementation

Aucune question

Rapport de la Commission territoriale des statuts et réglementation		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 11:09	
Votants : 196		Non voté : 6
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 8,8%
Voix exprimées : 845		Type de scrutin : Public
1 - Pour	739 Voix	87,5%
2 - Contre	106 Voix	12,5%
3 - Abstention	85 Voix	

Le rapport est adopté.

Rapport de la Commission Service aux clubs

Aucune question

Rapport de la Commission territoriale service aux clubs		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 11:10	
Votants : 196		Non voté : 0
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 9,9%
Voix exprimées : 872		Type de scrutin : Public
1 - Pour	726 Voix	83,3%
2 - Contre	146 Voix	16,7%
3 - Abstention	96 Voix	

Le rapport est adopté.

Rapport de la Commission Arbitrage

Aucune question

Rapport de la Commission territoriale d'arbitrage		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 11:11	
Votants : 196		Non voté : 3
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 13,9%
Voix exprimées : 811		Type de scrutin : Public
1 - Pour	540 Voix	66,6%
2 - Contre	271 Voix	33,4%
3 - Abstention	135 Voix	

Le rapport est adopté.

Rapport de la Commission d'Organisation des Compétitions

Aucune question

Rapport de la Commission territoriale d'organisation des compétitions		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 11:12	
Votants : 196		Non voté : 3
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 8,7%
Voix exprimées : 875		Type de scrutin : Public
1 - Pour	575 Voix	65,7%
2 - Contre	300 Voix	34,3%
3 - Abstention	84 Voix	

Le rapport est adopté.

Commission Finances

Françoise Stoffer va présenter les rapports financiers, Françoise est aidée par 2 trésoriers-adjoints : Eric Courtois et Jean Paul Paret, présents dans la salle.

Françoise précise que le président de la commission, Claude Vossey, est également présent dans la salle.

Nous avons fait une présentation sous forme de graphiques.

Les comptes sont présentés selon deux axes : compte de résultat d'exploitation et le bilan. Ces comptes sont certifiés par M. Bret, commissaire aux comptes et par le cabinet Murat. Nous avons changé de cabinet comptable : à service égal, le coût est moins élevé, après consultation de plusieurs cabinets.

Quelques points :

- le poste licence est plus élevé, suite à une augmentation fédérale
- présentation en K€
- 363 000 € de ressources sur les évènements (des dépenses sont en face de ces recettes)
- stages d'été, actions qui fonctionnent très bien
- les formations (plus nombreuses)
- pas de poste sur des rencontres internationales
- diminution du CNDS
- transfert de charge : exemple aides sur certains emplois, mise à disposition vers la FFHB
- autres achats : exemple matériels achetés pour l'arbitrage (revendus sans marge)
- locations : véhicules et sites. Fin 2018, Clermont a décidé de déménager afin de faire des économies
- honoraires : honoraires médicaux
- mise à disposition par le biais d'indépendants, comités, ou clubs
- salaires stables

- un poste supplémentaire a été mis en place : mise à disposition afin de mettre en évidence les besoins en ressources humaines
- peu de clubs ne sont pas à jour
- provisionnement des départs à la retraite : 2 départs sur 2020
- immobilisations : présentées en net
- dettes : il s'agit des dettes des clubs (plus élevées car les prix fédéraux sont plus élevés). **Nous vous proposons à nouveau de passer en prélèvement mensuel**
- la trésorerie augmente car la FFHB a versé la partie interpôle, interligue, mais les charges seront comptabilisées en 2019
- fonds associatif : évolue toutes les années de par le résultat de la saison en cours (cette année 2017 et 2018)
- dettes fournisseurs : essentiellement la FFHB
- les dettes sociales évoluent de par le règlement mensuel contre trimestriellement avant.

M. Bret lit le rapport des commissaires aux comptes après avoir précisé les raisons pour lesquelles la ligue a un commissaire aux comptes.

Par le biais de processus de risque, un audit sur la comptabilité et la gestion des comptes est fait.

Ces audits nous permettent de produire deux rapports : l'un sur les comptes annuels (explications de ce qui est fait), et rapport récapitulatif des opérations faites entre la ligue et des parties liées (comités et clubs).

Le rapport des commissaires aux comptes certifie les comptes sincères. Le commissaire aux comptes se tient à la disposition des personnes qui souhaiteraient consulter ce rapport, rapport qui est public peut être demandé par chacun d'entre vous.

Les rapports réglementés : local (site de Bron), et mise à disposition de personnel (11 personnes), et permet de lister les sommes et le local / ressources. Ce rapport est à disposition sur simple demande.

Questions

Serge Landry / Villeurbanne HB :

- Serge Landry : certains comptes ont été réaffectés de 2017 sur 2018 (page 6 annexe / permanence des méthodes)
 - Réponse du commissaire aux comptes : il existe une faute de frappe. En 2017, dans le détail de la présentation des comptes, le nouveau cabinet et avec l'objectif de la comptabilité analytique, certaines affectations comptables ont été changées en 2018 afin d'améliorer la présentation
- Serge Landry : lorsque le compte de résultat est juxtaposé, les chiffres ne correspondent pas aux chiffres de l'année dernière
 - Réponse du commissaire aux comptes : les charges externes ont effectivement été mises par ailleurs, suite au changement de logiciel dû au changement de cabinet comptable. Des modifications avaient été apportées en 2018 et en 2017, ce qui n'était pas possible. Sur le bilan il n'y a aucun changement.

- Serge Landry : concernant le poste des retraites et après échanges avec Mme Stoffer ; l'augmentation est relativement importante et vous prévoyez un départ à 67 ans. Le calcul précédent était-il erroné ?
 - Réponse du commissaire aux comptes : il s'agit d'un calcul fait par un logiciel qui prend en compte l'âge des salariés ; plus les salariés se rapprochent de la retraite plus les montants sont élevés, effet mécanique. L'autre effet, est celui de l'actualisation : il baisse chaque année, car les taux d'intérêts baissent (valeur faciale baisse).
- Serge Landry : âge légal 67 ans me paraît normal – lorsque j'étais à la ligue il y avait un contrat qui a été abondé pour 1500 €, existe-t-il toujours un contrat particulier ?
 - Réponse du commissaire aux comptes : pas de connaissance d'un contrat de ce type
- Serge Landry : le résultat de cette année est surprenant, mais il n'est peut-être pas de bonne politique de laisser un résultat aussi important, car cela ne fait pas très bon effet pour demander des subventions. Peut-être aurait-il fallu en mettre une partie pour l'emploi, quitte à le réutiliser rapidement. Le résultat est positif, mais le budget est négatif, cela fait un écart de 300 000 €, ce qui me laisse à penser que tout n'est pas encore maîtrisé. 2 éléments de passif : Carpa Copieur (séquestre d'avocat) et Avance Notebook Pour le 1^{er} je suppose qu'il s'agit du litige du copieur de l'ex-ligue du lyonnais), où en est-on ?
 - Françoise Stoffer : concernant le copieur, nous avons gagné, mais comme le dossier n'est pas complètement dénoué, nous provisionnons encore. Pour le compte avance Notebook : la fédération a proposé aux clubs l'achat de Notebook et nous sommes boîte aux lettres, mais le fournisseur a fait une erreur sur la facture et nous avons interrompu les paiements. Ce à quoi le fournisseur nous a mis au service contentieux. Nous avons donc dû faire un chèque au service de recouvrement. Nous attendons la suite du dossier.
- Serge Landry : concernant le compte de résultat, il nous a été dit que nous avons un nombre de licenciés quasi identique, une adhésion ligue sans évolution et pourtant le CA augmente de 9% (en marge), d'où mon incompréhension.
 - Françoise Stoffer : Il ne s'agit pas d'une augmentation des licenciés mais de l'application des anciens tarifs au 1^{er} semestre 2017 (appliqués par les anciennes ligues). Les nouveaux tarifs ont été appliqués au 2^{ème} semestre.
- Serge Landry : Je vous remercie pour votre réponse qui est très bonne car je n'avais pas mesuré que 2017 était une année de vide juridique et comptable. Pour les ventes boutiques et ventes groupées : grande différence.
- Françoise Stoffer : nous servons aussi de boîte aux lettres pour certains achats, mais nous pouvons les passer en compte de tiers.
- La question est l'utilisation d'un compte de charges / compte de produits.
- Françoise Stoffer précise que l'année prochaine, nous aurons encore beaucoup de questions car nous allons changer de comptabilité (fédérale) et que nous aurons fait de la comptabilité analytique sur 2018.
- Serge Landry : Augmentation extraordinaire du CA des amendes / sanctions disciplinaires, et peut être que les sanctions financières ne sont pas les seules sanctions dissuasives.
 - Françoise Stoffer précise qu'ainsi que l'a dit Frédéric Uroz tout à l'heure, tout le monde souhaite que ce compte diminue.

- Serge Landry : Concernant les produits, vous avez indiqué qu'il y avait une baisse des subventions et concernant les frais administratifs, et qu'une subvention qui devait arriver n'a pas été actée (de l'ordre de 50 000 €, de mémoire). De quoi s'agit-il ?
 - Françoise Stoffer : Avec la fusion qui s'annonçait difficile, nous avons demandé une aide à la FFHB, la fédération a accepté pour 50 000 € et finalement nous avons pu constater que nous n'en avons pas besoin, nous avons demandé à la FFHB de garder cette somme pour d'autres actions.
- Alain Koubi : Tout à fait exact. Il faut aussi tenir compte du fait que par le passé lorsque la FFHB utilisait des ressources territoriales aucune contrepartie n'était versée, ce qui n'est plus le cas. Cette gestion a permis de tamponner la baisse des subventions. Je félicite la présentation qui est d'une clarté absolue, ainsi que les réponses apportées.
- Frédéric Uroz précise : l'amende au sens juridique, n'est pas une amende mais une pénalité. Les modes alternatifs sont aussi utilisés dans la mesure du possible.
- Serge Landry : Dans le détail des subventions, il y a -7000 €.
 - Françoise Stoffer : Il s'agit de subventions liées à des achats, et cette année nous avons acheté des fauteuils roulants qui seront amortis.
- Serge Landry : Dans la fabrication du compte de résultat, datant d'hier soir, la synthèse (comparatif budget / réalisation, le résultat se fait sur le service aux clubs. Cela veut-il dire que les clubs sont trop facturés ? Certaines actions n'auraient pas été faites ? Que s'est-il passé ?
 - Françoise Stoffer : La commission a fait énormément d'efforts pour réduire les coûts, des subventions non prévues sont arrivées.

Rapport de la Commission Finances

Rapport de la Commission territoriale des finances		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 11:56	
Votants : 196		Non voté : 2
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 6,8%
Voix exprimées : 893		Type de scrutin : Public
1 - Pour	781 Voix	87,5%
2 - Contre	112 Voix	12,5%
3 - Abstention	66 Voix	

Le rapport est adopté.

Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2018

Résolution n°1 : Rapport financier exercice 2018 - quitus trésorier gestion des comptes de la Ligue AURA		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 11:58	
Votants : 196		Non voté : 4
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 7,5%
Voix exprimées : 876		Type de scrutin : Public
1 - Pour	762 Voix	87,0%
2 - Contre	114 Voix	13,0%
3 - Abstention	73 Voix	

La résolution est adoptée

Intervention d'Alain Koubi : compte tenu de l'excellent travail de votre trésorière, nous l'avons invitée à se joindre à notre groupe de travail fédéral (uniformisation des comptabilités dans toutes les ligues).

Affectation du résultat de l'exercice 2017

Résolution n°2 : Affectation du résultat excédentaire 2017 de + 38 492,68 € sur le fonds associatifs		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 12:00	
Votants : 196		Non voté : 0
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 5,2%
Voix exprimées : 918		Type de scrutin : Public
1 - Pour	842 Voix	91,7%
2 - Contre	76 Voix	8,3%
3 - Abstention	50 Voix	

La résolution est adoptée

Affectation du résultat de l'exercice 2018

Résolution n°3 : Affecter du résultat excédentaire 2018 de + 158 762,11 € sur l'exercice 2019		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 12:01	
Votants : 196		Non voté : 3
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 8,6%
Voix exprimées : 865		Type de scrutin : Public
1 - Pour	784 Voix	90,6%
2 - Contre	81 Voix	9,4%
3 - Abstention	83 Voix	

La résolution est adoptée

Rapport de la Commission Communication / Commercialisation / Partenariat

Aucune question

Rapport de la Commission communication / événementiel / partenariats		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 12:02	
Votants : 196		Non voté : 2
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 15,2%
Voix exprimées : 812		Type de scrutin : Public
1 - Pour	761 Voix	93,7%
2 - Contre	51 Voix	6,3%
3 - Abstention	147 Voix	

Le rapport est adopté.

Les projets d'avenir

Commission Statuts et Réglementation

CMCD

Patrick Singla, interlocuteur sur ce volet est appelé sur l'estrade.

La commission souhaite travailler sur une nouvelle CMCD, et celle-ci a été adaptée par rapport aux prérogatives et au projet de la ligue, en procédant essentiellement à des changements sur les affectations des points.

Les diplômes d'animateur sont plus valorisés, ainsi que sur le pôle JAJ (moins restrictif) : valorisation des animateurs et accompagnateurs d'arbitrage, ainsi que du responsable de salle.

Questions

Nicolas Lefebvre / HB Rhône Eyrieux : Nous sommes le 25 mai, à ce jour nous n'avons pas les résultats des formations (validations). La FFHB a été interrogée, et la réponse est qu'en AURA nous sommes très en retard.

Alain Koubi : La réponse est entre les mains de Bernard Gallet.

Patrick Singla : Nous sommes là pour vérifier si vous êtes en conformité pour évoluer au niveau de jeu sur lequel vous êtes. Le contenu des informations est traité par chaque commission qui doit vous répondre sur le sujet concerné ; pour les formations il s'agit de l'ITFE.

Je pense qu'à ce jour les personnes validées sont en cours de saisie par l'ITFE. Tout est saisi dans Gest'hand, et cette mise à jour prend du temps.

Bernard Gallet : Les formations d'arbitrage ont démarré tardivement, et nous travaillons sous forme de prestation avec les comités. Les validations sont arrivées, les certifications ne vont pas tarder. Nous faisons des réunions la semaine prochaine afin d'acter sur les certifications qui seront faites en temps et en heure.

Florian Moreau / RC Mermoz : accompagnateur d'équipe : est-ce que cela compte sur les ressources et les seuils ?

Patrick Singla : à ce jour nous essayons de le faire reconnaître par la FFHB car pour l'instant il ne peut être saisi pour une prise en compte. Nous souhaiterions qu'il compte déjà dans les ressources afin de valoriser les efforts et investissements des clubs. Nous espérons une réponse d'ici la fin du mois ; nous avons déjà eu des problèmes sur la N3 féminine et sur les compétitions territoriales.

Eric Desmoulières / HBC 4 Montagnes: avoir des dates de formation sur les arbitres a été compliqué, trop tôt, trop tard, de la neige, ...

Patrick Singla : je pense que la question est plutôt pour l'arbitrage ou l'ITFE.

Valérie Corduri-Daviet : La commission se réunit le 4 juin : n'hésitez pas à nous informer, nous étudierons cas par cas, ce qui est de nos compétences. Faisant partie de la commission fédérale qui se réunira le 8 juin sur notre territoire, si toutes les extractions n'ont pu être faites, nous aurons les dossiers afin de les étudier un par un, n'hésitez pas à nous envoyer vos dossiers.

Denis Crassava / St Priest : Lorsque vous êtes venus nous voir dans nos régions, vous nous avez promis de venir avec des modules de formation, sauf erreur nous n'avons rien eu. Nous n'avons toujours aucune information quant aux formations ; il est difficile de s'organiser, de même pour les équivalences.

Anne Seigneur : Le sujet sera abordé cet après-midi via l'ITFE.

Bernard Gallet : Rapidement, nous terminons le 30 juin, les anciennes formules de formation ; à partir du 30 juin, nous basculons sur le nouveau système et nous vous présenterons le catalogue des formations (périodes, modules...). Afin de ne pas mélanger les systèmes, nous avons choisi de ne rien présenter. Les nouvelles formations techniques sont prêtes, les autres sont en cours de montage. Nous souhaitons attendre que tout soit finalisé et validé pour vous les présenter.

Aurélie Viala / Langogne : Prise en compte des arbitres et notamment de leur âge (21 ans à ce jour) ; nous avons des difficultés à avoir des arbitres, ils commencent jeunes et arrivés à 18 ans, ils peuvent officier sur des rencontres adultes, mais ils ne sont pas pris en compte dans les CMCD. Nous sommes certains clubs à avoir du mal à garder nos arbitres qui quittent leur région pour leurs études ; messieurs de la fédération, pourquoi cet âge de 21 ans ?

Alain Koubi : En nationale, l'obligation de juge arbitre n'existe plus, il n'y a que celle de l'école d'arbitrage. Il vous est simplement demandé des JAJ et c'est la raison pour laquelle nous avons étendu à 21 ans. Si vous regardez bien, nous avons mis des seuils qui sont facilement atteignables si vous avez vos socles. Nous avons décidé de valoriser les clubs qui font plus que le minimum demandé. Le but est de remplacer notre population vieillissante.

Aurélie Viala / Langogne : Donc c'est bien la ligue qui impose cet âge pour les CMCD région et département, donc quelle est la raison de cet âge, puisque vous avez la possibilité de prendre les arbitres à partir de 18 ans ? Et nous allons perdre de jeunes arbitres.

Thierry Schutters : Un plan arbitrage a été voté à Nancy en 2016. Nous sommes partis de ce plan qui a été modifié ; au niveau du territoire, nous sommes partis du cursus voté en AG fédérale, et nous validons certains arbitres jeunes à arbitrer en adulte. Vous faites partie du territoire où cette action est menée.

Aurélie Viala / Langogne : Peut-être. Cela a été signalé, mais pourquoi ces arbitres ne comptent pas sur les CMCD.

Thierry Schutters : C'est la difficulté de Gest'hand entre le niveau et le groupe ; écrivez-nous afin de prendre en compte vos demandes.

Alain Koubi : Si vos arbitres sont autorisés à arbitrer, ils compteront dans vos CMCD.

Aurélie Viala / Langogne : Pourquoi ne pas l'inclure dans les règlements, à défaut de pouvoir contourner l'aspect technique ?

Thierry Schutters : En termes de formation, nous ne sommes pas d'accord pour que ces jeunes adultes se retrouvent face à des adultes. Même si je l'autorise je ne suis pas rassuré surtout lorsque je vois les comportements sur les équipes de jeunes. Je suis inquiet sur les équipes adultes. Afin de ne pas mettre en difficulté les clubs, nous étudierons les dossiers qui pourraient poser des problèmes.

Aurélié Viala / Langogne : Qui vous parle d'envoyer un jeune tout seul. Il peut être avec un arbitre moins jeune ?

Thierry Schutters : quel intérêt pour sa formation ?

Aurélié Viala / Langogne : Cela signifie que nous devons avoir des binômes du même âge, mais ce n'est pas la réalité des clubs ; rien ne dit que ce ne soit pas formateur.

Anne Seigneur : Je ne pense pas que ce soit le lieu pour ce type de débat.

Aurélié Viala / Langogne : C'est le lieu du débat car nous parlons CMCD et lorsque nous ne remplissons pas les CMCD, nous avons des points de pénalité.

Anne Seigneur : Je pense qu'il y a d'autres lieux pour faire des propositions.

Aurélié Viala / Langogne : Effectivement, il y a eu des plénières et il s'agit d'une très bonne initiative, mais lorsque je vois le compte-rendu, je me demande où a été noté ce qui a été vu. La synthèse est réellement une synthèse.

Valérie Corduri-Daviet : Nous avons fait x kilomètres pour nous retrouver en face d'ateliers vides ou presque et pour nous effectivement la synthèse est vide.

Aurélié Viala / Langogne : Oui mais rien n'empêche de transcrire ce qui a été dit.

Valérie Corduri-Daviet : Sur l'atelier CMCD rien n'a été fait sauf sur Clermont où il y a eu 2 clubs. Pour ce qui concerne votre club, envoyez-nous vos demandes et nous irons étudier et solliciter les commissions compétentes. Nous ne pouvons pas adapter le règlement à une petite particularité. Je profite de ce temps pour demander aux clubs de bien vouloir participer aux ateliers des CMCD, nous souhaitons avoir une représentation des clubs.

Hervé Kerneis / Villefranche HB : Je me permets de poser la question de l'homogénéité des certifications ; il a été signalé que la ligue AURA était en retard, comment se situe-t-on par rapport aux autres ligues qui, elles ne sont pas en retard ? Quel est le regard de la fédération ?

Alain Koubi : Je parle au niveau de l'arbitrage ; nous avons fourni des rubans pédagogiques aux territoires, certaines ligues ont été plus exigeantes. Nous sommes très regardant quant à l'application qui en est faite, et comment dans la 1^{ère} année peut-on s'adapter à ces différences. Il est vraisemblable que nous serons relativement cléments sur cette saison sur le sujet car nous recherchons la qualité. Cette saison, sera sans doute pris en compte, l'effort fait par le club mais pour les années suivantes, le club devra rechercher la meilleure personne pour animer l'école d'arbitrage.

Hervé Kerneis / Villefranche HB : La question était aussi de cette première année.

Alain Koubi : Je rappelle que le ruban pédagogique est le même pour tous les territoires mais qu'il n'est pas appliqué de la même manière.

Valérie Corduri-Daviet : Nous allons devoir voter mais je rappelle qu'il ne s'agit ni des CMCD nationales, ni de l'arbitrage, ni de la formation mais bien des modifications proposées pour la saison prochaine sur le territoire. Nous vous rappelons notre demande : un appel aux clubs pour construire ensemble les nouvelles CMCD.

Résolution n°4 : Commission Statuts et Règlementation (SR) - aménagement CMCD Territoriale		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 12:40	
Votants : 196		Non voté : 1
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 12,5%
Voix exprimées : 844		Type de scrutin : Public
1 - Pour	683 Voix	80,9%
2 - Contre	161 Voix	19,1%
3 - Abstention	121 Voix	

L'amendement au règlement de la CMCD est adopté.

Examen des vœux retenus par le CA

Vœux N°1 - COC AURA - Possibilité de jouer en semaine

La parole est donnée à **Martine Chapelon**.

Ce vœu existe déjà mais la COC estime ~~que vous ne l'utilisez pas assez avec de multiples avantages : qu'il n'est pas assez utilisé malgré les possibilités offertes:~~

- faciliter l'organisation des missions licenciés « multi-cartes » dans un club
- aider plus de disponibilités sur pour- l'arbitrage,
- mieux répartir l'occupation des salles,
- plus de disponibilités le week-end pour les licenciés etc.

Cela concernerait les clubs « assez proches », et n'est possible seulement qu'après accord des clubs. Ce type de rencontre se ferait dans la semaine précédant la rencontre et la contrainte de ne jouer qu'un seul match par week-end reste.

Matthieu Boucheron / Lyon HB : quid d'un joueur qui pourrait jouer par exemple en semaine en M13 et en M15 le week-end ?

Martine Chapelon : Non, nous restons sur la réglementation, ce n'est pas possible (sauf par exemple championnat et coupe du comité).

Alexandre / Club ? : Le club recevant peut-il imposer ce type de rencontre ?

Martine Chapelon : Il est spécifié qu'il y a des conditions particulières ; il faut l'aval des 2 clubs pour que la COC valide cette demande.

Résolution n°6 : Commission SR - vœu COC Aura : possibilité de conclure des rencontres quel que soit la catégorie ou le niveau de jeu (modification de l'article 10.2 du règlement sportif AURA).		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 12:47	
Votants : 196		Non voté : 0
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 5,7%
Voix exprimées : 913		Type de scrutin : Public
1 - Pour	778 Voix	85,2%
2 - Contre	135 Voix	14,8%
3 - Abstention	55 Voix	

Le vœu est adopté.

Vœux N°2 - Roanne-Riorges - inégalité quant aux sanctions financières mise en place par les comités. Le vœu a été réécrit ; nous avons contacté le club, sans retour de sa part et nous avons supposé qu'il abondait à la réécriture.

Martine Chapelon : Il s'agit d'une modification du règlement actuel. Lors d'un forfait, l'équipe fautive est sujette à une amende et aussi à une indemnité kilométrique qui chagrine certaines personnes. L'application des indemnités kilométriques, pour les rencontres de niveau départemental est laissée au comité. Pour les rencontres sur lesquelles il y a une péréquation cette indemnité est intégrée à la péréquation.

Roanne souhaiterait que si le forfait est sur le match aller, il soit inversé.

Pour la COC ce n'est pas difficile mais sans doute que pour les clubs cela pourrait poser problème, chacun sera juge de sa décision ; est-ce que le club qui ne s'est pas déplacé viendra au match retour, ce n'est pas sûr.

Roanne Riorges : Nous avons fait cette demande car nous avons remarqué que les clubs éloignés de notre secteur ne viennent pas car cela leur coûte moins cher de faire un forfait que de venir. Si le club ne vient pas au retour, il aura 2 forfaits.

Martine Chapelon : Ce règlement qui existait mais qui n'était pas appliqué et concernant des forfaits de « complaisance » se réduisent en quantité. Les comités ne nous ont pas suivis et si ce point de règlement était appliqué il y aurait sans doute moins de forfaits. Les clubs sont plus sensibles à une pénalité financière et il n'est pas sûr que le club se déplace malgré la modification du règlement proposée.

Florian Moreau / RC Mermoz : Est-ce que l'inversion serait systématique ou simplement proposée ?

Martine Chapelon : A priori dans l'écriture du vœu ce serait obligatoire.

Résolution n°7 : Commission SR - vœu club Roanne Riorges : harmonisation de la réglementation et des pénalités financières lors des forfaits des compétitions territoriales (modification de l'article 23.2.4 du règlement sportif AURA).		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 12:53	
Votants : 196		Non voté : 1
Voix totales : 968		Taux d'abstention : 14,4%
Voix exprimées : 825		Type de scrutin : Public
1 - Pour	586 Voix	71,0%
2 - Contre	239 Voix	29,0%
3 - Abstention	139 Voix	

Le vœu est adopté

ARRET des TRAVAUX à 13h00 - REPRISE des TRAVAUX à 14h15

Remises des médailles Fédérales

Médaille de Bronze

- Frédéric Uroz, pour le travail effectué depuis des années sur le territoire (*médaille remise par Pascal Jacquet*)

Médaille d'Argent :

- Franck Muller, pour le travail effectué notamment sur le pilotage et sa capacité à fédérer les projets tant sportifs qu'éducatifs sur les féminines. Franck étant absent ce jour, la médaille lui sera remise en main propre plus tard.

Médaille d'Or :

- Bernard Gallet, ancien joueur de St Egrève, ancien CTS, et qui a pris en charge l'ITFE territorial ; après un passage en Lorraine, Bernard est revenu sur la région. Alain Koubi précise que Bernard a inventé un certain nombre de choses.
- Anne Seigneur, pour laquelle Martine Boussuge précise qu'elle a pris son poste de CTS en 1991. Anne a marqué le handball auvergnat par ses capacités de travail. Elle est féministe et s'engage à fond. Elle est restée sur le projet de la grande région grâce à Alain. Elle est une collaboratrice précieuse, une amie. Alain Jourdan indique que la situation de chacun/chacune a été fragilisée par les grands changements et le territoire a la chance d'avoir des personnes de grande valeur.

Remises des médailles de la ligue

Ces médailles seront remises lors des assemblées générales de chaque comité.

Comité 03 - Sylvie Girard, Comité 15 - William Reygade, Comité 26/07 : Emeline Thiévent- Comité 38 - Françoise Husson, Comité 42 - Jacques Petiot, Comité 43 - Laurent Michel, Comité 63 - Gilles Mesonnier, Comité 69 - Michelle Blein, Comité 73 : Marie-Françoise Lancon, Comité 74 - Sylvie Burnet.

Validation du quorum pour la reprise

Test des zapettes

Institut Territorial de Formation

Bernard Gallet tient à remercier tous les membres de la commission sur tous les sujets : formation, délivrance de diplômes, mise en place des nouvelles formations.

La formation arbitrage est en cours. Les nouvelles formations sont constituées de modules qui intéressent tout le monde, avec un panel d'offres permettant de répondre à un maximum de personnes.

Les objectifs fixes sont :

- titre 4, tous les modules
- BPJPES
- Formation de l'arbitrage en lien avec la CTA et Boris

Les deux grandes priorités sont le BE / DE et le BP en contrat d'apprentissage, formation portée par le territoire.

Les offres sont très différentes et très variées, mais demandent beaucoup de vigilance de la part des clubs. Deux périodes de formation fortes seront mises en place :

- août à décembre
- janvier à juillet

Une attention particulière est à avoir : toutes les offres ne seront disponibles toute la saison. Il est important de bien repérer et s'inscrire pour **la partie certification : le fait de suivre une formation ne conduit pas à la certification.**

Le déploiement est lié à la densité de la zone, une zone dense en potentiel de candidat n'aura peut-être que 2 sessions sur les 2 périodes alors que pour les zones moins denses (candidats, formateurs etc.). Les sessions de formation seront moins importantes et selon la date, il y aura peut-être une formation, mais éloignée géographiquement.

En résumé, il convient d'être attentif aux points suivants :

- quand et où la formation est ouverte
- la formation est-elle certifiante ou pas

Les acquis précédents auront un équivalent sur le nouveau système, les clubs / les candidats doivent bien faire attention aux différentes informations : une nouvelle validation ou une demande d'équivalence devra être faite.

La CMCD sera sans doute organisée autour des anciens diplômés et des nouvelles formules proposées.

Les équivalences pourront être demandées pour :

- un titre
- un certificat
- un module ou un allègement de module.

Hypothèse de l'entraîneur régional (tout n'est pas figé, donc la présentation permet de donner une idée de ce qui sera proposé). Si la demande est faite et que le diplôme est en cours de validité l'équivalence pourrait être :

- une qualification et un certificat pour la partie « vie associative d'une structure » (animation sportive) ;
- selon l'expérience et le type d'équipe encadré « certificat entraîneur jeunes », « certificat entraîneur adultes »

Si l'entraîneur souhaite se professionnaliser, il devra faire le nécessaire pour obtenir le titre (titre 4, entraîneur territorial).

Le tarif horaire de la formation ne change pas : 5 € pour une heure de formation bénévole.

Il a été décidé pour cette saison d'ouvrir la gratuité pour le module « accompagner les pratiquants » (240 places gratuites, une par club et 240 places gratuites pour un accompagnateur d'arbitres).

Ce financement est possible grâce au pacte de développement et aux fonds propres du territoire.

Partie administrative : avec le travail effectué avec les comités, le guichet unique a été mise en place (découverte et inscriptions aux offres). Un travail est en cours avec la fédération afin que le licencié soit reconnu par le biais de son numéro de licence et que le parcours soit intégré via une interface Gest'hand.

La commission essaie de faire de l'information ciblée (mails, réseaux sociaux, ...), avec doublage vers les clubs.

Un remerciement particulier aux comités, et notamment avec celui de la Haute-Loire par le biais de Meryl, pour leurs aides et participations aux formations.

Un secrétariat centralisé a été mise en place.

Un outil sera mis en place dès le mois de septembre.

Questions

Yves Montangerand / Corbas : Il est appréciable d'avoir des formations gratuites mais la méthodologie pour les petits clubs risquent de poser problème car si je découvre quelqu'un en cours de saison, et notre laps de temps pour réagir risque d'être plus long.

Bernard Gallet : Raison pour laquelle plusieurs temps de formation sont mis en place. Si un club inscrit 10 personnes, 9 inscriptions seront payantes ; vous avez l'année pour « prendre » votre formation gratuite.

Club de Montmélian : A quel moment va sortir la maquette ? Nous sommes en fin de saison et c'est peut-être le moment où nous pourrions identifier nos candidats.

Bernard Gallet : Nous ne sommes pas dans les temps mais il est impératif d'avoir le guide avant septembre. Il est important que chaque club puisse faire son plan de formation. Le travail est fait par l'ITFE mais ne peut se faire sans la participation du service aux clubs et des clubs. Il ne faudrait pas que nous ayons une année blanche.

Gérard Insardi / Firminy : Je rejoins la personne qui vient de parler, chaque saison amène ses changements et il serait bien que vous puissiez être à même d'apporter rapidement des réponses, afin que nous puissions travailler sur le sujet. Vous dites mi-juillet, septembre, ... rien de bien précis.

Bernard Gallet : N'attendez pas pour réfléchir à vos formations mais rentrer dans votre démarche de besoin qui, quoi ? Et des personnes qui ont les capacités à faire la fonction demandée et qui resteront dans cette fonction plusieurs années.

Par le passé les premières formations arrivaient sur la Toussaint, nous souhaiterions que les formations puissent commencer en octobre.

Valérie Corduri-Daviet : Je profite de la présence de la Fédération pour rappeler que nous avons eu toute la saison des problématiques avec la CMCD et Gest'hand, et nous n'avons eu aucune réponse du service informatique. Les modifications des procédures CMCD nationales ont eu des répercussions sur les nôtres, avec des bugs sur les extractions générales ; aucune correction pour la partie départementale. Pour le reste nous avons dû faire par nos propres moyens. Toutes nos questions, mails sont restées sans réponse. Nous sommes donc inquiets quant à la mise en place de ces nouvelles formules, le pan ancien diplôme / nouveau diplôme. Il est à supposer que des études ont été faites, mais qui des extractions ?

Alain Koubi : Un travail est en cours entre l'ITFE et le service informatique. Les extractions Gest'hand d'un moment à un autre sont différentes. Nous sommes tous en attente et nous avons conscience de la problématique de Gest'hand.

Bruffin Cédric / Meximieux : Pour tous ceux qui ont passé des BPJEPS, que vont amener les équivalences ? Ce sont des jeunes qu'il faudra encore envoyer en formation.

Bernard Gallet : Si l'on se réfère à la dernière réforme, les personnes ont trois ans pour demander leur équivalence ou se prévaloir des prérogatives du DE pour ceux concernés ; il est supposé que ce seront les mêmes procédures qui seront mises en place.

Le titulaire d'un BP ou d'un DE gardera la capacité à être rémunéré.

COC

Petits rappels de l'échéancier pour les semaines à venir :

- à ce jour les championnats nationaux ne sont pas terminés, il est donc impossible de répondre aux différentes sollicitations des clubs qui souhaitent savoir s'ils se maintiennent ou pas
- les engagements jeunes excellence (région) : 15 juillet pour les inscriptions à partir de gest'hand
- 1^{ère} et 2^{ème} division masculine : date limite d'inscription 15 juillet
- les autres catégories : 6 septembre
- les championnats régionaux devraient démarrer le 15 septembre
- les championnats 1^{ère} division masculine devraient démarrer le 21 septembre
- les autres divisions, le 5 octobre.

Amendement 1

Péréquation sur la phase aller des championnats jeunes régionaux. A ce jour, la péréquation n'est faite que sur la partie retour. Nous souhaitons que le calcul soit fait sur l'ensemble de la saison. La péréquation permet un équilibre sur l'ensemble des clubs sur le territoire.

Aucune question

Résolution n°8 : COC - amendement n°1 : péréquations kilométriques - premières phases championnats territoriaux de niveau régional en jeune		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 15:09	
Votants : 190		Non voté : 3
Voix totales : 933		Taux d'abstention : 6,3%
Voix exprimées : 864		Type de scrutin : Public
1 - Pour	752 Voix	87,0%
2 - Contre	112 Voix	13,0%
3 - Abstention	59 Voix	

L'amendement est adopté

Amendement 2

Péréquation sur la 1^{ère} division masculine. La division masculine (ex-départemental) est scindée en 2, les clubs auront plus de déplacements, même si la commission prête toute son attention à les limiter.

Aurélié Viala / Langogne : Pourquoi simplement la 1^{ère} division alors que la seconde sera aussi impactée par cette séparation ?

Martine Chapelon : la péréquation est avantageuse pour les clubs éloignés et « désavantage » les clubs se trouvant sur une zone plus dense ; la commission n'est pas certaine que les clubs puissent assurer financièrement une péréquation sur tous les niveaux départementaux.

Aurélié Viala / Langogne : Pourquoi ne pas le mettre sur les 2 divisions ?

Martine Chapelon : il faudrait aussi le mettre sur la 1^{ère} division féminine, les jeunes... L'objectif de la COC est d'arriver à cette situation, mais nous ne pouvons pas le faire en une fois ; il faut penser aux clubs qui font peu de déplacements et pour qui l'impact financier serait très important.

Aurélié Viala / Langogne : L'impact ne sera pas que financier car sur des zones à faible densité, la mise en place de 2 divisions va poser des problèmes.

Martine Chapelon : Je rappelle que le choix des 2 divisions a été acté la saison dernière lors de l'AG, et nous ne pouvons pas changer chaque année de projet sportif parce que l'on identifie que les impacts négatifs. Nous allons essayer d'être créatifs sur les plus bas niveaux afin de proposer des formules différentes selon la densité, le nombre d'équipe etc. La 1^{ère} division donnera aussi accès au niveau régional.

Aurélié Viala / Langogne : Il y aura donc 2 phases sur ces divisions.

Martine Chapelon : Non, car il a été voté l'an dernier de ne pas faire 2 phases, et peut être que les poules ne seront pas toutes équilibrées en nombre d'équipes tout en respectant les demandes des clubs. : temps de déplacement, ne pas rencontrer trop souvent les mêmes équipes etc...

Aurélié Viala / Langogne : D'où le fait d'adapter les CMCD au contexte.

Erik Lejal / AS Genas : Le but est bien de reverser aux clubs qui sont le plus éloignés. Mais à quoi cela servira-t-il, car j'émets un doute sur le fait que le club rembourse les personnes se déplaçant ?

Martine Chapelon : Cette somme devrait revenir, et c'est ma position personnelle, aux bénévoles qui accompagnent les équipes... Je sais que certains clubs ne le font pas et profitent de ce petit avantage financier pour investir sur l'achat de ressources. Les clubs nous disent ~~que vous êtes~~ **qu'ils sont** en déficit de bénévoles, ~~et~~ Peut être faut-il utiliser ce retour financier sur ces actions, mais **c'est** une politique de club dans laquelle je ne peux et ne veux pas m'immiscer. Nous n'avons **pas** trouvé d'autres solutions que celle-ci, mais si vous en avez d'autres nous sommes à l'écoute.

Erik Lejal / AS Genas : Oui mais nous savons bien que 80 % des clubs ne paient pas les déplacements aux parents et les budgets des clubs ne pourraient suivre ; payer les péréquations, indemniser une partie des déplacements, les budgets sont compliqués à monter.

Anne Seigneur : C'est vous qui avez la parole par le vote.

Erik Lejal / AS Genas : Oui, déjà le précédent est passé donc ...

Anne Seigneur : Peut-être que cela ne représente pas 80 % des clubs

Erik Lejal / AS Genas : Les clubs qui récupèrent les péréquations à leur avantage ne vont pas voter contre.

Yves Montangerand / Corbas : je rejoins Mr Lejal car pour les clubs de forte densité comme nous, nous ne pouvons rien prévoir dans nos budgets car les péréquations arrivent en fin de saison ; nous n'avons pas de vision à ce jour combien d'équipes pour la saison à venir.

Martine Chapelon : Je suis d'accord sur la partie forte densité car vous êtes plus donneur que receveur, mais les prévisions de péréquation sont mises à disposition en début de saison (Gest'Extraction club) ; très tôt dans la saison vous avez connaissance du montant de la péréquation.

François Rivier / Aubenas : Je suis à la périphérie de ces zones et il s'agit de la solidarité et nous faisons de la formation notamment pour les clubs à forte densité.

Jean-Pierre Defour / Pt Comité de la Loire : Je souhaiterai appeler à une réflexion sur les championnats territoriaux départementaux. Je suis pour l'équité financière, mais il conviendrait sans doute de gérer ces championnats de la même manière que pour la formation, en raisonnant « bassins », faute de quoi nous nous orienterons plus vers une pratique loisir qui n'est pas l'objectif.

Résolution n°9 : COC - amendement n°2 : péréquations kilométriques - championnats Territoriaux de niveau départemental "Plus de 16 Masculin" Première Division		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 15:24	
Votants : 190		Non voté : 3
Voix totales : 935		Taux d'abstention : 9,1%
Voix exprimées : 835		Type de scrutin : Public
1 - Pour	509 Voix	61,0%
2 - Contre	326 Voix	39,0%
3 - Abstention	85 Voix	

L'amendement est adopté

Amendement 3

Championnat jeunes féminines région : passage de 18 à 24, si le nombre total d'équipes inscrites et le permet. Ceci permettrait ainsi d'équilibrer le secteur masculin et féminin, et améliorer le niveau de jeu suite aux modifications des championnats nationaux

Résolution n°10 : COC - amendement n°3 : possibilité d'un passage de 18 à 24 équipes féminines retenues - seconde phase des championnats jeunes de niveau régional si le nombre total d'équipes inscrites dans les différents niveaux le permet		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 15:27	
Votants : 190		Non voté : 2
Voix totales : 935		Taux d'abstention : 13,7%
Voix exprimées : 797		Type de scrutin : Public
1 - Pour	710 Voix	89,1%
2 - Contre	87 Voix	10,9%
3 - Abstention	128 Voix	

L'amendement est adopté

Les amendements suivants sont proposés suite aux changements sur les championnats jeunes nationaux M18.

En 2020-2021, en masculins, nous passerons à 72 équipes sur l'ensemble du territoire, au lieu de 94 et le « tri » sera fait sur les résultats de nos équipes en Championnat De France, nous n'aurons plus qu'une ou 2 places pour la ligue AURA.

Afin que les clubs puissent s'organiser nous proposons certains aménagements.

Amendement 4

Ayant-droits sur le secteur masculin à l'issue de la saison 2019-2020, seront gardés :

- le 1^{er} M16 championnat AURA, qualifié d'office
- en cas de 2^{ème} place : un barrage entre le 2^{ème} des M16 et le meilleur des relégués

Julie Malsert / Loriol : Cela veut dire que des jeunes de 16 ans pourraient jouer contre des dernières années M18 ou les dernières années ne peuvent pas participer à ces barrages ?

Martine Chapelon : Nous prendrons les catégories d'âge de la saison à venir (les dernières années M18 ne pourront pas jouer).

Résolution n°11 : COC - amendement n°4 : qualification des ayants droits "Moins de 18 ans" Secteur masculin à l'issue de la saison 2019-2020 (accession 2 équipes)		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 15:32	
Votants : 190		Non voté : 1
Voix totales : 935		Taux d'abstention : 12,7%
Voix exprimées : 811		Type de scrutin : Public
1 - Pour	717 Voix	88,4%
2 - Contre	94 Voix	11,6%
3 - Abstention	119 Voix	

L'amendement est adopté

Amendement 5

Nous proposons de supprimer le championnat M16 masculins et de le remplacer par un championnat M17 masculins ; 18 équipes en 3 poules, avec une seconde phase (1 poule haute et 2 poules basses).

Ayant-droit :

- Clubs relégués de Championnat de France (si le potentiel en termes d'âge est présent)
- 1^{er} de chaque poule excellence M15
- si des places sont disponibles, les meilleurs M16 de l'année précédente.

Pas de question

Résolution n°12 : COC - amendement n°5 : à l'issue de la saison 2019-2020 transition "Moins de 16 ans" / "moins de 17 ans" Secteur masculin		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 15:35	
Votants : 190		Non voté : 4
Voix totales : 935		Taux d'abstention : 16,8%
Voix exprimées : 760		Type de scrutin : Public
1 - Pour	687 Voix	90,4%
2 - Contre	73 Voix	9,6%
3 - Abstention	157 Voix	

L'amendement est adopté

Amendement N°6

Après 2020-2021, concernant l'accèsion au championnat de France M18 masculins

- 1^{er} des M17 ans excellence
- barrage entre 2^{ème} des M17 et les relégués M18

Toujours en respectant les années d'âge autorisées à jouer.

Pas de question

Résolution n°13 : COC - amendement n°6 : pour la saison 2020-2021 et les suivantes, la qualification des ayants droits "Moins de 18 ans" Secteur masculin		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 15:37	
Votants : 190		Non voté : 2
Voix totales : 935		Taux d'abstention : 11,8%
Voix exprimées : 813		Type de scrutin : Public
1 - Pour	736 Voix	90,5%
2 - Contre	77 Voix	9,5%
3 - Abstention	110 Voix	

L'amendement est adopté

Les 2 amendements suivants portent sur le secteur féminin, toujours en lien avec les championnats nationaux.

La différence avec le secteur masculin est qu'en 2020-2021, nous passerions à du championnat M17 Championnat de France avec 72 équipes au lieu de 113.

Le règlement fédéral prévoit que les équipes les mieux classées en championnat national assurent des places à leur ligue mais pas à leur club. Les accédants seront déterminés par les ligues.

Amendement N°7

Les choix d'AURA pour les ayant-droits :

- 1er des M16
- reconduction systématique des M18 ayant gagné sportivement leur place, sauf si le club refuse la place
- si des places restent disponibles : barrage entre 2^{ème} des M16 et les 3 derniers relégués de M18 CdF.

Pas de question

Résolution n°14 : COC - amendement n°7 : à l'issue de la saison 2019-2020, qualification des ayants droits "Moins de 18 ans" Secteur féminin		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 15:40	
Votants : 190		Non voté : 1
Voix totales : 935		Taux d'abstention : 16,3%
Voix exprimées : 778		Type de scrutin : Public
1 - Pour	628 Voix	80,7%
2 - Contre	150 Voix	19,3%
3 - Abstention	152 Voix	

L'amendement est adopté

Amendement N°8

2020-2021, constitution des M16

Les propositions (toujours sous condition des années d'âge) :

- les 1ers des M15
- M18 qui n'ont pu garder leur place en Championnat de France
- les meilleures M15 du championnat excellence jusqu'à concurrence du nombre d'équipe.

Pas de question

Résolution n°15 : COC - amendement n°8 : propositions pour moins de 16 féminin en 2020-2021 Championnat Excellence AURA		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 15:42	
Votants : 190		Non voté : 1
Voix totales : 935		Taux d'abstention : 17,9%
Voix exprimées : 763		Type de scrutin : Public
1 - Pour	683 Voix	89,5%
2 - Contre	80 Voix	10,5%
3 - Abstention	167 Voix	

CTA

Indemnité accompagnateur (suivi des binômes adultes et des potentiels jeunes)

Le passage de 40 à 50 € est une reconnaissance du travail effectué et sur l'exigence de la qualité à avoir, mais aussi au vu de l'augmentation des tarifs fédéraux.

Alain Koubi précise que nous avons changé de système où par le passé les personnes s'auto-proclamaient alors que maintenant ils doivent se former et être titulaires du diplôme (faisant partie du titre 4).

La fiche de suivi sera plus complète.

L'indemnité de suivi passe à 15 €, afin de faire un point avec les arbitres sans rentrer dans le détail alors que certains ne souhaitent pas ou ne sont pas en condition d'évoluer pour des raisons diverses

Serge Landry / Villeurbanne HB : Les coûts de la nouvelle politique sont colossaux.

- L'an dernier 72 000 € de recettes et le bilan prévisionnel affiche 141 000 €
- L'an dernier 112 000 € de dépenses et le bilan prévisionnel affiche 278 000 €

L'an dernier, je ne m'étais pas rendu compte des frais de gestion d'arbitrage et je suis fondamentalement contre des frais de gestion par commission (PPF, ITFE, ...) : tout doit être compris dans la marge des licenciés.

Le coût pour les clubs de cette politique est de 90 000 €, quel que soit le niveau, mis comme marge sur une licence se vend auprès des licenciés 2,50 € par licence), autrement ce n'est pas justifiable.

Thierry Schutters : le chiffre n'est pas de 112 000 €, mais je suppose qu'il s'agit du vote suivant auquel je répondrai en temps voulu.

Pas d'autre question

Amendement n° 1

Résolution n°16 : CTA - amendements - indemnités des accompagnateurs de juges arbitres (ex superviseurs).		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 15:53	
Votants : 190		Non voté : 8
Voix totales : 935		Taux d'abstention : 9,7%
Voix exprimées : 811		Type de scrutin : Public
1 - Pour	471 Voix	58,1%
2 - Contre	340 Voix	41,9%
3 - Abstention	91 Voix	

L'amendement est adopté

Amendement n° 2

En réponse à M. Landry, Thierry Schutters indique qu'il manque une saison dans le calcul, où nous avons déjà appliqué une cotisation aux clubs. C'est le financement qui est proposé depuis des années. Le budget comprend des actions que la CTA a l'ambition d'effectuer (accompagnement des JAJ, désignation sur les M15, ... région).

La cotisation permet aussi de réguler le budget. J'ai calculé les dépenses, les recettes de la commission et le delta a été divisé pour faire la cotisation club, avec une orientation vers le PPF arbitrage (suivi JAJ et suivi adultes). Il est clair que si nous ne pouvons pas tout faire les cotisations seront réduites.

Les modalités de calcul ont aussi changé : en faisant par niveau de jeu (le plus facile). Mais par équité, nous avons mis en place la cotisation par rapport au nombre de licenciés du club, nombre d'équipes engagées (M16 et en M15, adultes), et avec une pondération sur le niveau de jeu.

Damien Corvaisier / Limas Handball : On a évolué cette saison en excellence et nous avons dû faire 5 heures de route. Nous nous sommes retrouvés sans arbitres. Cela est arrivé plusieurs fois. Je ne comprends pas comment on peut se retrouver dans cette situation.

Thierry Schutters : De mémoire, il n'y a qu'un ou 2 JA T2 dans le Cantal, donc les désignations vers St Mamet sont compliquées, par exemple. C'est une zone où il y a peu d'arbitres.

Damien Corvaisier / Limas Handball : Dans la banlieue de Clermont, nous n'avons pas eu d'arbitres (il y a 4 semaines).

Thierry Schutters : C'est la fin de saison, pour le dernier week-end j'avais 5 ou 6 matchs non désignés. Certaines zones sont compliquées comme la Haute Savoie (vers Sallanches/Thonon) et le Cantal.

Damien Corvaisier / Limas Handball : C'est arrivé aussi chez nous, et nous sommes dans le Rhône.

Thierry Schutters : Les arbitres ne se déplacent pas et je ne peux rien faire ; je peux appliquer la réglementation, et c'est donc 100 € d'amende pour le club. Compliqué de pallier à des forfaits à 17h00 pour une rencontre à 18h00. Certains arbitres et je les remercie, acceptent des désignations au dernier moment. Peut-être faut-il comparer avec les autres ligues. Et nous ne sommes pas encore passés à l'indépendance des arbitres qui engendrera d'autres problèmes, mais la volonté est de désigner des arbitres partout. Pour certains clubs, l'arbitre fait 500 Kms, ce qui entraîne de gros frais.

Thomas Bioud / HB Cruas, nouveau club : Après avoir discuté avec des arbitres, ceux-ci me disent qu'ils ne sont autorisés à officier qu'une seule fois par week-end, alors qu'ils sont disponibles.

Thierry Schutters : Nous avons autorisé à 2 arbitrages, mais en mettre plus ne garantit pas la qualité. Doubler l'arbitrage met la personne en difficulté, si on veut doubler un arbitrage, il faudrait que les clubs mettent le plus haut niveau en 1^{er}, ce qui n'est pas fait.

Thomas Bioud / HB Cruas : Toutes nos équipes sont au plus bas niveau, nous avons eu beaucoup de matchs non arbitrés et lorsque j'entends des arbitres qui sont disponibles, je préférerais payer et avoir un arbitre.

Thierry Schutters : Sur votre secteur, je pense que les désignations ont été faites au mieux. Je pense que certains arbitres ne sont pas en capacité de doubler.

Florent Bodin / HB Nord Lozère : Je suis T3, j'ai arbitré en début de saison et après plus rien ; quand j'entends que certains matchs à St Mamet ne sont pas arbitrés, je ne suis pas si loin que cela. Depuis le début de saison, je demande à passer le grade de T2, et je suis relancé pour le 30 juin, date à laquelle je pars en vacances. Cette année il a été compliqué d'avoir des réponses concernant les formations d'arbitres.

Thierry Schutters : Sur la 1^{ère} question, j'ai regardé et si j'ai pu, j'ai désigné. En début de saison, j'ai fait appel à vous, car les T2 n'étaient pas licenciés. Nous avons la volonté de mettre les validations T2, T3 en juin ou juillet afin de démarrer la saison au plus vite. Nous n'avons qu'un seul CTF arbitrage et il n'a pas pu remplir toutes ses missions avec la mise en place des formations sur l'arbitrage. Les formations ont été axées sur les T3 débutants.

Fabrice Ferrer / Vaulx-en-Velin : 4 arbitrages non faits, mais sur les péréquations nous payons alors que nous n'avons pas eu la prestation.

Thierry Schutters : Oui vous payez plus cher, mais la péréquation est un équilibre des coûts.

Matthieu Boucheron / Lyon HB : N'y a-t-il pas des ressources dans les comités ? Nous-mêmes en avons. N'est-il pas possible de trouver des solutions au travers du territoire pour être des relais ?

Thierry Schutters : Ce n'est pas la solution ; nous avons bien pris conscience de nos déficits. Le fait d'avoir des écoles d'arbitrage et d'avoir des gens qualifiés est nécessaire, mais nous avons beaucoup de freins sur certains secteurs, par rapport à l'implication des personnes. Nous avons pris conscience de nos difficultés et nous allons mettre en place des bassins de formation T3, ce qui explique aussi les coûts d'arbitrage ; ces coûts de formation nous permettront d'avoir un retour sur investissement. Nous avons des ambitions. Nous réglons le projet au fur et à mesure des difficultés. Nous avons un projet de développement de l'arbitrage mais celui-ci est au service des clubs.

Nous avons travaillé sur la forme, le contenu des formations, de manière à ce que les gens ne viennent pas par obligation.

Denis Crassava / St Priest : Nous sommes en entente, nous avons voté sur un changement de championnat M18, ... sur un niveau qui n'est pas arbitré ; on veut améliorer le niveau mais sans arbitrage.

Thierry Schutters : Nous en avons bien conscience et nous n'avons pas les moyens d'arbitrer les adultes et les jeunes. Nous faisons le nécessaire pour fidéliser les jeunes arbitres en axant sur l'accompagnateur d'arbitre, le travail n'est pas à court terme. Nous ne sommes pas en capacité de faire les arbitrages sur tous les niveaux.

Mohamed Bourhim / ASUL Vaulx-en-Velin : Contrôlez-vous les désignations ? Car je vois des matchs qui ne sont pas arbitrés et d'autres qui sont doublés ou triplés, j'en suis un exemple.

Thierry Schutters : J'ai pris sur moi de désigner d'honneur à N3F, et si des soucis ont eu lieu c'était en début de saison. J'ai acté sur un club qui devait répondre à sa CMCD et qui avait peu de disponibilités. Je ne peux pas passer autant de temps à vérifier ce qui est fait.

Mohamed Bourhim / ASUL Vaulx-en-Velin : J'ai l'exemple d'un match qui n'avait pas de désignation, j'ai pris contact avec le responsable qui m'a indiqué que le match était réservé et quelques minutes plus tard, il s'était affecté le match.

Anne Seigneur : La question est polémique et la personne n'étant pas dans la salle, elle ne peut se défendre ; le sujet doit être débattu hors AG.

Alain Koubi : Toutes les questions tournent autour du manque d'arbitres et ceci à tous les niveaux et ne concernent pas que le hand. Durant 3 ou 4 ans, nous et vous allons continuer à souffrir. Thierry fait ce qu'il peut. Le problème de couverture de l'arbitrage ne sera pas résolu ce jour.

Résolution n°17 : CTA - amendements - modification du mode de financement des frais de gestion d'arbitrage.		Rejetée
Date du vote :	25/5/19 16:28	
Votants : 190		Non voté : 11
Voix totales : 935		Taux d'abstention : 13,9%
Voix exprimées : 753		Type de scrutin : Public
1 - Pour	330 Voix	43,8%
2 - Contre	423 Voix	56,2%
3 - Abstention	130 Voix	

L'amendement est rejeté

Nous restons donc sur l'ancien mode de financement pour l'arbitrage. L'amendement suivant n'est donc pas proposé au vote.

Thierry Schutters rappelle que certains clubs n'ont pas récupéré leur label d'arbitrage.

Budget - tarifs

Le budget est présenté par Françoise Stoffer.

Il n'y a pas de changement côté ligue, toutes les augmentations sont fédérales.

A noter un impact sur les mutations avec 4 € qui correspond à l'ancien droit de formation et ce pour **le 1^{er} club du joueur**, en fonction du niveau de jeu.

Le budget a été préparé par commission, à savoir que pour l'arbitrage n'existait pas le PPF et les écoles d'arbitrage, ce qui explique la grande différence avec l'année précédente.

A noter que nous n'avons pas le bilan final de la Golden League.

Le budget est équilibré, mais attention la 1^{ère} ligne est le résultat de 2018 que nous ne voulons pas thésauriser mais l'utiliser en termes d'investissement.

Questions :

Serge Landry / VHA :

- Le budget est en déséquilibre de 158 000 €, à périmètre constant nous allons sur les années à venir sur une perte probable de 160 000 €, soit 4 € par licencié environ.
- 150 000 € de bénéfice l'an dernier et 158 000 € de déficit l'an dernier, soit un écart de 300 000 € d'écart, ce qui est énorme, c'est un constat.
- Je suis surpris par le poste frais administratif et salaires. Je vous rappelle que pour analyser les documents, nous devons les avoir plus tôt (parution hier). L'essentiel de ce poste est la partie salaire, et mon interprétation est que le poste est stable or d'après les comptes rendus de CA, il y a eu l'embauche d'une personne DGS, DRH,... quel que soit l'intitulé, mais le salaire annuel doit être d'environ 60 000 €, donc la stabilité m'étonne avec une embauche en décembre 2018.

Françoise Stoffer : Cette dépense est compensée par des économies sur d'autres postes - photocopieur, locaux de Clermont,...).

Serge Landry / VHA : L'an dernier nous avons la masse salariale, et elle n'est pas présentée cette année.

Françoise Stoffer : Nous en avons pour 1M784 en termes de salaires et charges, et c'est écrit même si j'ai envoyé tardivement les documents.

Serge Landry : J'ai été un professionnel très longtemps et je me suis mis à disposition pour vous aider sur la présentation.

Françoise Stoffer : La liasse fiscale est faite par le cabinet comptable, donc vous ne pourrez guère nous aider.

Serge Landry : Il faut le faire refaire pour que ce soit lisible ; c'est dommage car il y a beaucoup de travail et l'emballage n'est pas bon. Je suis inquiet par l'équipe qui arrivera l'année prochaine et les augmentations qui suivront.

Jean-Pierre Defour / Comité de la Loire : Je reviens sur la partie tarifs licences et il avait été évoqué au dernier CA la problématique des licences dirigeants. Y-a-t-il un projet pour ramener cette part de licence à un niveau beaucoup plus bas pour les clubs ?

Françoise Stoffer : Nous avons fait la demande à la FFHB.

Alain Koubi : La question est remontée, il est envisagé un projet d'avoir une licence de bénévole, mais les licences dirigeants représentent une manne financière qui doit être compensée.

Jean-Pierre Defour / Comité de la Loire : les clubs sont peut être prêts à payer 1 ou 2 € de plus sur les licences compétitives.

Alain Koubi : Oui c'est certain, nous avons la même problématique sur les licences baby-hand ; j'ai un tableau comparatif des licences sports collectifs et nous sommes dans les licences les moins chères (foot, ...), mais nous sommes dans une structure qui « cumule » FFHB / Comité / territoire, et une licence qui sort à 11 € à la fédé, elle peut sortir à 70 € dans un comité. Donc il faut que toutes les strates appliquent un changement de tarif. Nous allons communiquer les prix des licences de tous. Et La Ligue AURA ne fait pas partie des plus chères.

Fabrice Ferrer / Vaulx en Velin : On se rend compte qu'il y a une augmentation systématique chaque année. La maison du handball depuis plusieurs années. A-t-on les résultats financiers du Championnat d'Europe ; ne sommes-nous pas en train d'absorber les places à 4 / 5 € qui ont été vendues au dernier moment ?

Alain Koubi : Je peux vous donner le montant du déficit qui est absorbé, et cela n'interfère pas sur le budget fédéral ; le coût de la maison du handball a été appliqué pour la dernière année et la fédération est revenue à un « classique » à savoir le coût de la vie afin de ne pas avoir à augmenter brutalement. En ce qui concerne l'Europe nous nous sommes rendus compte que le budget n'était pas en phase et malgré les provisions mises en place nous nous sommes retrouvés avec un déficit conséquent (environ 1M4 €). Pourquoi, avons-nous eu des aides pour 5M pour les masculins alors que l'aide pour le secteur féminin était d'1 M ? La pratique féminine n'est pas aidée à tous les niveaux. Il est vrai que certains ont payé 25 € et d'autres 5 €, mais nous ne pouvions laisser les salles vides.

Aurélié Viala / Langogne : question sur le résultat de 2018 et le soutien à l'emploi de Guillaume Joli à concurrence de 20 000 €. A quoi cela correspond-il ?

Franck Cadei : Cela correspond à une problématique et une opportunité ; Guillaume est en fin de contrat. Nous pouvons avoir des aides fédérales (car sportif de haut niveau), CNDS et nous avons besoin de ressources sur le PPF (7 sites). Nous avons le devoir de satisfaire des besoins vis-à-vis des enfants et des familles et Gilles Malfondet va quitter l'encadrement du site de Lyon. Le PPF masculin est aussi en difficulté sur le site de Cournon et nous avons mis en place des solutions par des mises à disposition, et nous devons trouver une solution pérenne. Je te confirme que Guillaume va venir travailler dans le contexte indiqué.

Plus de questions

Résolution n°19 : adoption du budget de l'année 2019 à hauteur de 4 015 000 €		Adoptée
Date du vote :	25/5/19 16:54	
Votants : 190		Non voté : 12
Voix totales : 935		Taux d'abstention : 4,7%
Voix exprimées : 839		Type de scrutin : Public
1 - Pour	659 Voix	78,5%
2 - Contre	180 Voix	21,5%
3 - Abstention	44 Voix	

Le budget prévisionnel 2019 et les tarifs sont adoptés.

Prochaine AG : Samedi 6 juin 2020. Le lieu n'est pas encore déterminé.

L'AG va être clôturée par l'intervention des représentants de la FFHB.

Alain Jourdan : Vous avez tout au long de cette assemblée fait surgir les difficultés dont le président vous a fait part en préambule. L'une d'elles est la fusion qui s'est cumulée avec d'autres difficultés. Vous avez mis l'accent sur les formations ; c'est bien car le bénévolat est nécessaire mais il faut aussi des gens plus professionnalisés. L'ITFE est en marche et nous espérons qu'il aboutira. La mise en place des modules est importante, et il faut engager vos gens en formation car il est important que vos jeunes soient encadrés par des gens compétents. Vous avez parlé ce matin des responsables de salle qui est une difficulté importante sur votre région ; il est important de permettre aux JAJ de progresser dans un bon environnement. Ne créons pas de mauvaises conditions d'exercice. Le pouvoir décisionnel est dans votre territoire : ligue, comité et clubs. Avec l'ANS, nous allons aller vers un nouveau fonctionnement : vous devez avoir des clubs en représentants sur ce COPIL. La proximité avec les clubs est importante, ainsi que la solidarité, avec les limites qu'elle a.

Nos outils vont évoluer :

- l'évolution de Gest'hand
- un nouveau site en juillet
- l'embauche d'un DGS, d'un directeur financier, et d'un DSI, car il nous faut des compétences
- la maison du handball : les 6€ ne vont pas disparaître. A terme nous espérons que cela rapportera. Un film aurait dû être fourni, la maison du handball est ouverte à tous, avec des tarifs compétitifs pour les handballeurs. J'espère que les comités pourront les présenter, et n'hésitez pas à profiter de ces installations.

Merci à tous pour vos engagements et bonne année sportive.

Anne Seigneur remercie tous les salariés pour le travail effectué pour la présentation et l'accueil de cette journée, et renouvelle la demande de « volontaires » pour le COPIL territorial, nous avons besoin de 3 représentants de club.

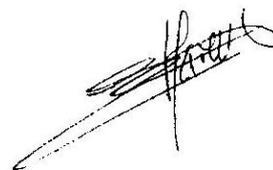
Alain Ripert remercie les clubs et souhaite un bon retour à tous.

Clôture de l'AG à 17h30.

Alain RIPERT
Le Président



Eliane HARENT
La secrétaire Générale Adjoint



NUMCLUB	CLUB	Total Voix	clubs présents	quorum
240	TOTAL	1167	198	1027
			82,50%	88,00%
			Quorum Présence	représenté par
5101001	AMBERIEU HBC	8		
5101002	BELLEGARDE HANDBALL CLUB	6		
5101003	BELLEY HBC	4	abs	
5101004	HANDBALL BOURG	6	abs	
5101005	CHATILLON VAILLANTE HANDBALL	4		
5101007	HBC GESSIEN-FERNEY VOLTAIRE	6		
5101010	MEXIMIEUX HANDBALL	8		
5101012	MONTLUEL RACING CLUB HANDBALL	7		
5101013	OYONNAX US HANDBALL	5		
5101015	DOMBES HANDBALL	4		RC Montluel
5101020	REVERMONT HANDBALL CLUB	3		
5101021	COTIERE HANDBALL	4		
5101025	HAND BALL TREVOUX SAONE VALLEE	4		
5101027	BRESSE HANDBALL	1		HBC Gessien-Ferney
5101030	MONTREAL HANDBALL	3	abs	
5142002	BOEN A L	2	abs	
5142004	CHAZELLES HANDBALL 96	5		
5142006	FIRMINY VALLEE DE L ONDAINE HANDBALL	6		
5142009	LA RICAMARIE AL	3		Firminy Vallée
5142010	ROANNE RIORGES HANDBALL	6		
5142013	ST CHAMOND HANDBALL PAYS DU GIER	12		
5142014	ST SAUVEUR EN RUE	3		
5142016	HANDBALL ST ETIENNE METROPOLE 42	4		
5142018	SIGOLENOIS HBC	2		Pelussin HBC Pilat
5142020	VALLEES DU GIER HB	6		
5142023	SORBIERS / TALAUDIÈRE HANDBALL	4		
5142030	PELUSSIN HBC PILAT	4		
5142031	ROCHE ST GENEST HBC	7		
5142036	MONTBRISON COS HANDBALL	5		
5142037	FEURS HANDBALL	3	abs	
5142038	MONTEIL HAND BALL US	6		HBC Loriol
5142039	HEANDAIS HAND BALL CLUB	3	abs	
5142042	LA TOUR HBC	1	abs	
5142043	HANDBALL LOIRE SEMENE	5		Sorbiers / Talaudière
5142044	AMICALE LAIQUE RENAISSON HANDBALL	2	abs	
5142045	SAINT ETIENNE MASCULIN HANDBALL	5		HB St Etienne Metropole
5142048	HANDBALL BONSON CLUB	3	abs	
5142049	SAINT-ETIENNE HB LOISIR MIXTE	1	abs	
5169001	PAYS DE L ARBRESLE HB	6		
5169002	AS LYON CALUIRE	11		
5169003	DECINES HANDBALL CLUB	5		Civrieux HBC
5169005	ASUL VAULX EN VELIN	5		
5169006	UODL HANDBALL	9		
5169007	VENISSIEUX HANDBALL	6		
5169008	VILLEFRANCHE HB BEAUJOLAIS	4		
5169009	VILLEURBANNE HB ASSOCIATION	10		
5169012	BEAUJOLAIS VAL DE SAONE HB	11		
5169013	BRON HANDBALL	9		
5169014	CORBAS HANDBALL CLUB	4		
5169016	CIVRIEUX HANDBALL CLUB	4		
5169017	DRACE HANDBALL AS	4		
5169018	ECHALAS HBC	6		
5169021	ES GENAS AZIEU HANDBALL	8		
5169022	GENAY AS HANDBALL	5		
5169024	LIMAS HANDBALL	4		
5169031	HANDBALL CLUB DE LYON	5		
5169032	MERMOZ RACING CLUB	7		
5169034	MEYZIEU HANDBALL US	7	abs	
5169035	MIONS HANDBALL	5		
5169036	MARCY L ETOILE HB	6		
5169038	MORNANT HBC	5		
5169042	ST CYR / ST DIDIER HBC	2		HBC Lyon
5169043	LYON HANDBALL	5		
5169044	ST FONDS CO	5		
5169045	ST GENIS LAVAL AL HANDBALL	11		
5169046	ST GEORGES HANDBALL	5		
5169047	ST JULIEN DENICE GLEIZE HB	8		Le Pouzin 07
5169048	ST LAURENT DE CHAMOUSSET HBC	6		
5169049	ST PRIEST HANDBALL	8		

5169050	TARARE CSL HANDBALL	5		St Laurent Chamousset
5169051	AMPLEPUIIS HBC	4	abs	
5169054	QUINCIEUX MJC	3		
5169055	PAYS VIENNOIS HBC	4	abs	
5169062	AS CREPIEUX RILLIEUX HB	3		
5169063	HANDBALL ST MAURICE L'EXIL	6		
5169064	LYON 5 HANDBALL	7	abs	
5169065	VAULX EN VELIN HANDBALL CLUB	5		
5169066	SPORTING VILLETTE	5		
5169068	HBC CREMIEU	5		
5169069	HANDBALL CLUB DE CHAPONNAY	4		
5169071	HEYRIEUX HANDBALL	3		HBC Chaponnay
5103001	ETOILE DES SPORTS MONTLUCON HB	5		Bocage B Tronget
5103004	CLUB SPORTIF COSNOIS	3		HB Varennes St Pourcain
5103010	BLANZAT SPORT MONTLUCON	6		Etoile Beauvallon
5103011	HANDBALL VARENNES ST-POURCAIN	5		
5103012	VICHY VAL D'ALLIER HANDBALL	4		
5103013	AS DOMPIERRE JALIGNY HB	2		
5103014	HAND BALL YZEURE	6		
5103015	AS MONTMARSAULT SECTION HAND	3		Dompierre jaligny
5103018	HANDBALL CLUB GANNATOIS	6		hbc Bellenaves
5103021	HANDBALL CLUB DE BELLENAVES	2		
5103023	HAND COMBRAILLE	2	abs	
5103024	HANDBALL HURIELOIS	2	abs	
5103025	HAND ENSEMBLE VAUX	2		Vichy Val d'Allier
5103026	BOCAGE BOURBONNAIS HB TRONGET	1		
5115001	HANDBALL CLUB DES VOLCANS	6		
5115003	HANDBALL CLUB MAURIACOIS	3	abs	
5115006	HANDBALL CLUB MAURS	3	abs	
5115007	HBC MURAT	3		
5115009	SAINT MAMET HB EN CHATAIGNERAIE CANTALIEENNE	4	abs	
5115018	SAINT-LOUR HANDBALL	7		
5115020	NRJ	4		
5115024	HBC LAROQUEBROU	3	Présent (dettes)	NRJ
5115027	MONTVALVY HBC	1		Nord Lozere
5115028	HANDBALL CHAUDES AIGUES	1	abs	
5115029	ETOILE SPORTIVE PIERREFORTAISE HANDBALL	2	abs	
5115030	HANDBALL NORD LOZERE	5		
5143003	HANDBALL CLUB LE MONASTIER MEZENC	4	abs	
5143004	HBC BRIVADOIS	5		
5143006	HBC ST-PAL EN CHALENCON	3		
5143007	HBC LANGEAC	5		
5143017	HANDBALL CLUB LANDOS	2	abs	
5143019	HBC LOUDES	6		
5143021	HBC ST JULIEN CHAPTEUIL	3		Lyon Caluire
5143032	HBC LANGOGNE LAFAYETTE	4		
5143038	HAND ST DIDIER	1	abs	
5143039	HBC SAUGUES	3		HBC Loudes
5143044	HBC CRAPONNE	2		St Pal en Chalençon
5143045	HANDBALL SUC BEAUX YSSINGEAUX	5		
5143052	SAINT GERMAIN BLAVOZY HAND BALL	6		
5143054	HANDBALL OLYMPIQUE LE PUY CHADRAC	6		
5163001	STADE CLERMONTOIS HANDBALL	5	abs	
5163002	US ISSOIRE HANDBALL	6	abs	
5163008	HB CHAMALIERES	6	Présent (dettes)	Clermont Auvergne Metropole 63
5163011	HBC RIOMOIS	6		
5163017	AL AUBIERE HANDBALL	5		
5163018	HBC COURNON D'AUVERGNE	9		
5163020	HBC ORCINOIS	2		Bièvre Terres Froides
5163021	AS ROMAGNATOISE HB	4		
5163026	HANDBALL CEYRAT PERIGNAT	4		
5163027	LIVRADOIS FOREZ HANDBALL CLUB	4	abs	
5163030	MANZAT COMMUNAUTE HAND	3	abs	
5163031	CHATEL HANDBALL CLUB	5		
5163032	CS PUY GUILLAUME HANDBALL	2		HBC Riomois
5163035	HANDBALL CLUB AMBERTOIS	3	abs	
5163039	AMICALE CHAMPANELLOISE HBC	3		AS Romagnatoise
5163041	HB CLERMONT AUVERGNE METROPOLE 63	2		
5163042	HB CLERMONT METROPOLE	4	Présent (dettes)	Villefranche HB
5163043	CHB PONT DU CHATEAU LEMPDES	4	Présent (dettes)	HBC Cournon
5163044	HANDBALL CEYRAT	3	abs	
5107004	AS CHARMES ST GEORGES HB	3		
5107009	GUILHERAND-GRANGES ARDECHE HB	5		
5107011	AS LES OLLIERES HB	3		

5107013	LE POUZIN HB 07	6		
5107014	SC PRIVAS HANDBALL	6		
5107015	AS RUOMS VALLON HANDBALL	4		
5107019	HB TAIN VION TOURNON	4		
5107022	ENTENTE ST ETIENNE AUBENAS HB	6		
5107023	HB 07 LE TEIL	5		
5107024	HB GUILHERAND GRANGES	7		
5107028	HB RHONE EYRIEUX ARDECHE	5		
5107032	HBC ANNONEEN	6		HB Bourg les Valence
5107033	ARDECHE MERIDIONALE HANDBALL	3	abs	
5107034	HBC SABLONS-SERRIERES	3		
5107035	HANDBALL CLUB LAMASTROIS	3		
5107037	VIVI-HAND	2		Montelimar HBC
5107038	HANDBALL DU VIVARAIS	3		
5107039	TILLEUL HANDBALL CLUB	2		
5107040	HANDBALL CLUB SAINT AGREVE	1	abs	
5107041	HANDBALL CLUB CRUAS	3		
5126002	DROME HANDBALL BOURG DE PEAGE	8		
5126005	HBC LORIOLE	7		
5126009	HBC SUZE LA ROUSSE	4		Le Teil
5126011	FORMATION ALBONNAISE ET RAMBERTOISE HB	4		
5126012	ATHLETIC HANDBALL ST VALLIER	5		
5126013	VALENCE HANDBALL	6		
5126015	HB BOURG LES VALENCE	6		
5126016	US DIE HANDBALL	3		
5126017	HANDBALL CLUB ROMANAIS	5		
5126019	ATOM SPORT ENT. TRICASTIN HB	5		
5126022	LIVRON HANDBALL	6		
5126024	HB ETOILE/BEAUVALLON	6		
5126028	HBC ST DONAT	5		
5126029	MONTELMAR CLUB HANDBALL	8		
5126030	HANDBALL CLUB CHABEUIL	6		
5126034	AS DIEULEFIT-BOURDEAUX HB	2	abs	
5126035	HANDBALL CLUB SAINT MARCELLOIS	5		
5126036	RHODIA-CLUB HB PAYS ROUSSILLONNAIS	6		
5138002	US ST-EGREVE HANDBALL	8		
5138004	ISLE D'ABEAU SPORTS HANDBALL	6		
5138005	US BEAUREPAIRE HANDBALL	6		
5138007	CS BOURGOIN JALLIEU HB	9		
5138008	HBC COTOIS	3		
5138009	HANDBALL CLUB CHIRENS	3		E. Moirannais
5138011	HBC COUBLEVIE	2		
5138014	RC DOMENE HB	5		
5138016	AS FONTAINE HANDBALL	6		
5138021	MEYLAN HANDBALL	10		
5138022	ESPOIR MOIRANNAIS HANDBALL	5		
5138024	HANDBALL CLUB PONTOIS	4		
5138026	AC SEYSSINET HANDBALL	7		
5138027	HAND BALL CLUB SILLANS	3		
5138030	AL ST MARTIN LE VINOUX	0		St Egrève
5138034	AS HB VILLEFONTAINE	5		
5138035	US VIZILLE HB	6		Meylan HB
5138036	AL VOIRON HB	8		
5138039	HB PAYS DE ST MARCELLIN	6		
5138040	HAND BIEVRE TERRES FROIDES	5		
5138041	HBC CROLLES	8		
5138043	CS MORESTEL HANDBALL	5		Isle d'Abeau
5138046	HBC THEYS	4		HBC Crolles
5138052	GRENOBLE SMH METROPOLE ISERE	9	abs	
5138063	HANDBALL CLUB PAYS D'ALLEVARD	3	abs	
5138065	HANDBALL CLUB 4 MONTAGNES	3		
5138066	SAINT MARTIN D'URIAGE HANDBALL	3		Fontaine
5138067	AS MEYRIEU CHATONNAY HB	2	abs	
5138068	HBC ECHIROLLES-EYBENS	8		
5173001	HBC AIX EN SAVOIE	9		
5173003	US ALBENS HANDBALL	4		Sallanches
5173006	HANDBALL CLUB BOURGETAIN	4		Evian
5173011	CA MAURIENNE	2	abs	
5173012	LA MOTTE SERVOLEX HB	7		
5173016	SAINT PIERRE HANDBALL	3		HBC Aime
5173018	CHE YENNE HANDBALL	4		Limas HB
5173021	CHAMBERY SAVOIE HB	9		US Die
5173023	HBC DU CANTON DE CHAMOIX	5		St Genix Aoste
5173025	HB ROCHETTOIS	5		Montmeli'hand

Clubs présents et représentés - AG 25 mai 2019

5173030	ASS ALBERTVILLE UGINE	8		
5173031	SAINT GENIX - AOSTE HB	6		
5173032	HBC AIME TARENTEISE VANOISE	4		
5173033	VAL DE LEYSSE	9		Aix-en-Savoie
5173034	MONTMELI'HAND	6		
5173035	ARECHES-BEAUFORT HANDBALL	1		Albertville/Ugine
5174001	CRUSEILLES HANDBALL CLUB	4		HBC Genevois
5174002	CS ANNECY LE VIEUX HB	10		
5174004	EVIAN SPORTS HANDBALL	8		
5174005	THONON ALPES CHABLAIS HB	7		
5174007	HBC M'HAND-ALLAZ	3		Annemasse
5174008	ANNEMASSE HANDBALL	6		
5174011	CLUB SPORT ET LOISIRS BONS EN CHABLAIS	3		
5174015	HBC SALLANCHES	7		
5174016	HBC PAYS ROCHOIS	8		Arve Giffre
5174017	HBC LA FILLIERE	8		
5174018	ANNECY HANDBALL	9		
5174020	HBC DE RUMILLY	6		La Filliere
5174027	THONES HANDBALL	3		Annecy HB
5174032	HANDBALL CLUB DU GENEVOIS	5		
5174033	CHAMONIX HANDBALL CLUB	3	abs	
5174035	POISY HAND BALL	5		CS Annecy le Vieux
5174036	ARVE-GIFFRE HANDBALL	10		